

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **MERCREDI 8 MARS 2023**

sur convocation adressée aux Conseillers le 2 mars 2023

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

L'an **deux mille vingt-trois**, le **huit mars à neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Maire, Madame **Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme **AMSELLEM** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – Mme **CECCALDI-RAYNAUD**, M. **FRANCHI**, Mme **AMSELLEM**, M. **GAHNASSIA**, Mme **MADRID**, M. **CAUMONT**, Mme **MENARD**, M. **BERNASCONI**, M. **MARCHIONI**, M. **MOREAU-LUCHAIRE**, M. **GHANEM**, Mme **MESSAOUDENE**, M. **STURBOIS**, M. **MALEVERGNE**, Mme **ANDRE**, Mme **CAZENAIVE**, M. **ROUSSET**, Mme **LEBRETON**, M. **BOUCHINDHOMME**, Mme **KAROTCHI**, Mme **LAMBERTI**, M. **GOUIN**, M. **METIVIER**, M. **LOTTEAU**, Mme **FERNANDES**, M. **HAUTBOURG**, Mme **SIRSALANE**, M. **LOE MIE**, M. **DUBAIL**, M. **POEZEVARA**

Ont donné mandat – M. **BALLET** à Mme **AMSELLEM**, Mme **PALAT** à M. **GAHNASSIA**, Mme **GIRARD** à Mme **MENARD**, M. **CAVAYE** à Mme **MADRID**, M. **PINSARD** à Mme **MESSAOUDENE**, M. **GUILLEROT** à M. **GHANEM**, Mme **TROPENAT** à M. **ROUSSET**, Mme **COUDER** à M. **MOREAU-LUCHAIRE**, Mme **RENOUF** à M. **STURBOIS**, Mme **HERMANN** à Mme **KAROTCHI**, Mme **ZERHOUNI** à Mme **LEBRETON**, Mme **BRUMENT** à M. **HAUTBOURG**

Excusé – M. **CANTO**

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) et notamment son article 11,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) et notamment son article 107,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, et notamment son article 13,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment son article 61,

Vu la délibération relative au rapport de situation égalité femmes-hommes soumise au présent Conseil municipal,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé,

Considérant l'obligation de tenir un débat sur les orientations budgétaires relatif aux budgets principal et annexe de l'exercice 2023 dans un délai de deux mois qui précède l'examen de celui-ci,

Considérant l'obligation d'assortir ce débat d'un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, mais aussi comportant une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE :

Article 1er : Prend acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires relatif aux budgets principal et annexe de l'exercice 2023.

Article 2 : Adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

Anne-Marie AMSELLEM



2^{ème} Adjoint au Maire

Le 17/03/2023

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Présidente du territoire
Paris Ouest La Défense

Délibération adoptée par :

36 **Voix pour**
5 **Voix contre**
1 **Abstention(s)**
0 **NPPV**

Publié le : **21 MARS 2023**
Transmis en préfecture le : **21 MARS 2023**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.

**TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DU RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un rapport sur l'orientation budgétaire de la commune est inscrit chaque année à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Adoptée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi l'article L2312-1 du Code Général des collectivités territoriales dispose :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

En outre la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

C'est dans ce cadre que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 de la ville de Puteaux a été élaboré. Il est pris acte du Débat des Orientations Budgétaires par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :


- de débattre des orientations budgétaires 2023 relatives au budget principal et au budget annexe 2023,
- d'adopter le rapport ci-annexé et de prendre acte de la tenue du débat par délibération.

***Vu pour être annexé à
la délibération du conseil municipal
en date du 8 MARS 2023.***

Le 17/03/2023

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD




Maire de Puteaux
Présidente du territoire
Paris Ouest La Défense



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

20
23

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 5 |
| 1. Rappel du contexte législatif..... | 7 |
| 2. Rappel des étapes budgétaires..... | 8 |
| 3. Un contexte économique fragilisé par la crise en Ukraine après deux ans de pandémie..... | 9 |
| A - Un environnement macro-économique mondial marqué par un net ralentissement de la croissance..... | 9 |
| B - En zone euro, la guerre a pour conséquence une inflation durable..... | 10 |
| C - La France en situation de fragilité..... | 10 |
| D - De la crise énergétique sur fond de conflit russo-ukrainien à une crise mondiale généralisée..... | 11 |
| 4. Les principales dispositions des lois de finances concernant les collectivités territoriales..... | 14 |
| A - Une tentative de limiter les dépenses des collectivités avortée mais une libre administration en question..... | 14 |
| B - Des ajustements à la marge sur les dotations de l'Etat sans impact pour Puteaux..... | 15 |
| C - Le renforcement de la péréquation horizontale..... | 16 |
| Le Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales..... | 16 |
| La particularité des communes de la région Ile de France..... | 16 |
| 5. Des enjeux comptables importants pour Puteaux en 2023..... | 18 |
| A - Un changement de nomenclature comptable..... | 18 |
| B - L'automatisation du fonds de compensation de TVA (FCTVA)..... | 19 |
| 6. Les finances communales marquées par la crise économique..... | 20 |
| A - La théorie de l'imprévision..... | 20 |
| B - L'impact sur les dépenses énergétiques..... | 21 |
| 7. Les enjeux 2022 dans le cadre de l'intercommunalité..... | 23 |
| A - La modification des ressources fiscales de la métropole du Grand Paris..... | 23 |
| B - L'interdépendance financière de la commune, du territoire Paris Ouest la Défense et de la Métropole du Grand Paris prolongée par le législateur..... | 23 |
| C - Des ajustements fiscaux entre EPT et MGP..... | 25 |
| 8. Les orientations budgétaires générales de Puteaux pour 2022..... | 26 |
| FONCTIONNEMENT – Les principales dépenses..... | 26 |
| 1. Les charges à caractère général..... | 26 |
| 2. Les charges de personnel..... | 27 |
| 3. Les atténuations de produits..... | 27 |
| 4. Les autres charges de gestion courante..... | 30 |
| 5. Les charges exceptionnelles..... | 30 |
| FONCTIONNEMENT – Les principales recettes..... | 31 |
| 1. Les atténuations de produits..... | 31 |
| 2. Les produits des services du domaine et des ventes..... | 31 |

| | | |
|-----|--|----|
| 3. | Les impôts et taxes | 32 |
| 4. | Les dotations, subventions et participations | 35 |
| 5. | Les autres produits de gestion courante | 35 |
| 6. | Les produits financiers | 35 |
| 7. | Les produits exceptionnels | 36 |
| | FONCTIONNEMENT – L’excédent brut de fonctionnement en tension | 37 |
| | Un résultat de clôture qui se stabilise après la crise du COVID | 38 |
| | L’absence de dette ou l’autofinancement de l’investissement | 39 |
| | INVESTISSEMENT – Malgré un contexte contraint, des projets forts pour 2023 et les années à venir.... | 40 |
| 9. | Une évolution maîtrisée des dépenses de personnel..... | 47 |
| | A – Structure des effectifs permanents et des dépenses de personnel au dernier exercice connu..... | 47 |
| | 1. La structure des effectifs budgétaires sur l’année 2022 | 47 |
| | 2. La structure des dépenses de personnel 2022 | 48 |
| | B - Les prévisions relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel pour l’année 2022 | 50 |
| | 1. Les effectifs..... | 50 |
| | 2. Perspectives d’évolution de la masse salariale 2022 | 51 |
| | C - Le temps de travail..... | 51 |
| | D - La stratégie de développement des ressources humaines | 52 |
| 10. | Les orientations budgétaires par thématiques..... | 54 |
| | A – Zoom sur les actions en faveur de la sobriété énergétique..... | 54 |
| | B – Puteaux aux côtés des administrés pour les démarches de la vie courante..... | 55 |
| | 1. Accueil du public, modernisation des services et relations avec les administrés | 55 |
| | 2. Citoyenneté, état civil et funéraire..... | 55 |
| | 3. Bâtiments..... | 55 |
| | B – Puteaux mobilisée pour la qualité de vie des habitants | 57 |
| | 1. Petite enfance..... | 57 |
| | 2. Enseignement et Jeunesse | 58 |
| | 3. Information Jeunesse | 59 |
| | 4. Maison du Droit et de la Famille | 60 |
| | 5. Santé, handicap, social | 61 |
| | 6. Vie associative | 64 |
| | 7. Puteaux Point Info et vacances | 64 |
| | 8. Prévention et sécurité | 65 |
| | C – Puteaux ville culturelle et sportive..... | 66 |
| | 1. Culture | 66 |
| | 2. Conservatoire | 67 |

| | | |
|--|--|----|
| 3. | Médiathèques et ludothèques | 68 |
| 4. | Archives et conservation du patrimoine | 68 |
| 5. | Sports..... | 69 |
| E – La ville de Puteaux aux côtés des agents municipaux en matière de dépenses de fonctionnement et d’investissement | | 70 |
| 1. | Entretien et propreté des bâtiments communaux..... | 70 |
| 2. | Restauration municipale..... | 70 |
| 3. | Parc automobile municipal..... | 71 |
| D – Puteaux engagée pour le cadre de vie et le développement durable | | 72 |
| 1. | Aménagement urbain, habitat | 72 |
| 2. | Voirie et parkings..... | 72 |
| 3. | Espaces verts | 72 |
| 4. | Développement durable..... | 73 |
| E – Puteaux en soutien des acteurs économiques locaux | | 74 |
| 1. | Emploi, relations avec les entreprises | 74 |
| 2. | Commerces..... | 75 |
| 11. | Glossaire | 76 |
| 12. | Sources..... | 77 |

Introduction

Ce rapport d'orientations budgétaires présente les grandes tendances structurant le budget de la ville de Puteaux pour l'exercice 2023. Au-delà des obligations réglementaires¹, ce rapport à vocation informative et prospective, vise à nourrir le débat d'orientations budgétaires qui se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif en application de la loi Administration Territoriale de la République du 7 février 1992².

Le présent rapport comporte des informations sur les orientations budgétaires envisagées telles que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget : fiscalités, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et les tiers tels que l'intercommunalité. En complément sont apportées des précisions en matière de ressources humaines³.

Le Débat d'orientations budgétaires est également assorti d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes⁴ intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport fait l'objet d'une délibération annexe spécifique.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur la situation financière de la collectivité. La tenue du débat est actée par délibération du conseil municipal à laquelle est annexée le présent rapport.

Le budget primitif 2023 sera élaboré dans un cadre contraint par les hausses de produits de première nécessité, le contexte de pénurie de matières premières et les tensions sur le prix de l'électricité et du gaz, dans le souci d'une hausse maîtrisée des dépenses tout en permettant le maintien d'un haut niveau de service rendu à la population.

Le budget de la ville de Puteaux est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics administratifs, tels que la petite enfance, l'enseignement scolaire, l'urbanisme, la voirie, les équipements sportifs et culturels, etc. Ce budget principal porte également les charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (voirie, espaces verts, agents scolaires et de petite enfance...) et « support » (commande publique, ressources humaines, finances, informatique...) ainsi que les moyens administratifs (locaux, téléphonie, assurances...).
- d'un budget annexe de la restauration. Il est subventionné par le budget principal.

¹ Loi portant Nouvelle Organisation de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015

² Loi ATR

³ Informations RH obligatoires : structure des effectifs, éléments de la rémunération, avantages en nature, durée effective du temps de travail

⁴ En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014

En synthèse :

- **L'année 2023 sera marquée par un effort significatif sur les dépenses engagé dès le début de l'année par l'ouverture de 95% des crédits de l'année antérieure, afin de compenser la hausse de l'inflation annoncée à plus de 7%.**
- La hausse sensible du coût des matières premières et de l'énergie devrait conduire à une augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement évaluée à une dizaine millions d'euros.
- Fin 2021, le ratio de rigidité des charges se monte à 58%. Ce ratio met en évidence la proportion des dépenses « obligatoires » de la collectivité. Pour l'exercice 2022, il tend vers 59% et pourrait atteindre 60% sur l'année 2023 eu égard notamment à l'envolée du prix de l'électricité, du gaz et du carburant et de la masse salariale.
- Les recettes de la ville seront inscrites avec la plus grande prudence compte tenu du contexte d'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Seuls les impôts et taxes seront réévalués conformément aux règles fixées par l'Etat.
- Les dépenses d'investissement concerneront principalement les travaux de l'école Jean de la Fontaine ainsi que l'aménagement d'espaces verts (square des terrasses et jardin Jungle) notamment.
- **Il n'est pas envisagé de modifier la pression fiscale, et cela pour la 17^{ème} année consécutive. La majorité municipale n'a également pas souhaité majorer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ; taxe qui disparaît complètement des recettes de la ville cette année.**
- **Le financement de l'investissement se fera une fois de plus sans avoir recours à l'emprunt. La ville poursuit ses efforts sur les dépenses de fonctionnement pour autofinancer intégralement ses nouveaux équipements.**



**AUGMENTATION
D'IMPÔTS**



**RECOURS
À L'EMPRUNT**



DETTE

Cette année encore malgré un contexte contraint la municipalité s'engage pour un haut niveau de service public à Puteaux dans un environnement préservé, apaisé et verdoyant.

Remarque liminaire : Ce rapport est réalisé sans la connaissance complète des éléments d'exécution de l'exercice 2022. Ces éléments sont donc susceptibles de varier.

1. Rappel du contexte législatif

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire et s'effectue dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est proposé à l'assemblée de débattre des orientations générales du budget 2023.

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements long terme envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif par l'assemblée délibérante. L'intérêt de la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires est triple :

- Informer les élus de l'évolution financière de la collectivité ;
- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Évoquer les principaux projets d'investissement à réaliser.

Le rapport d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

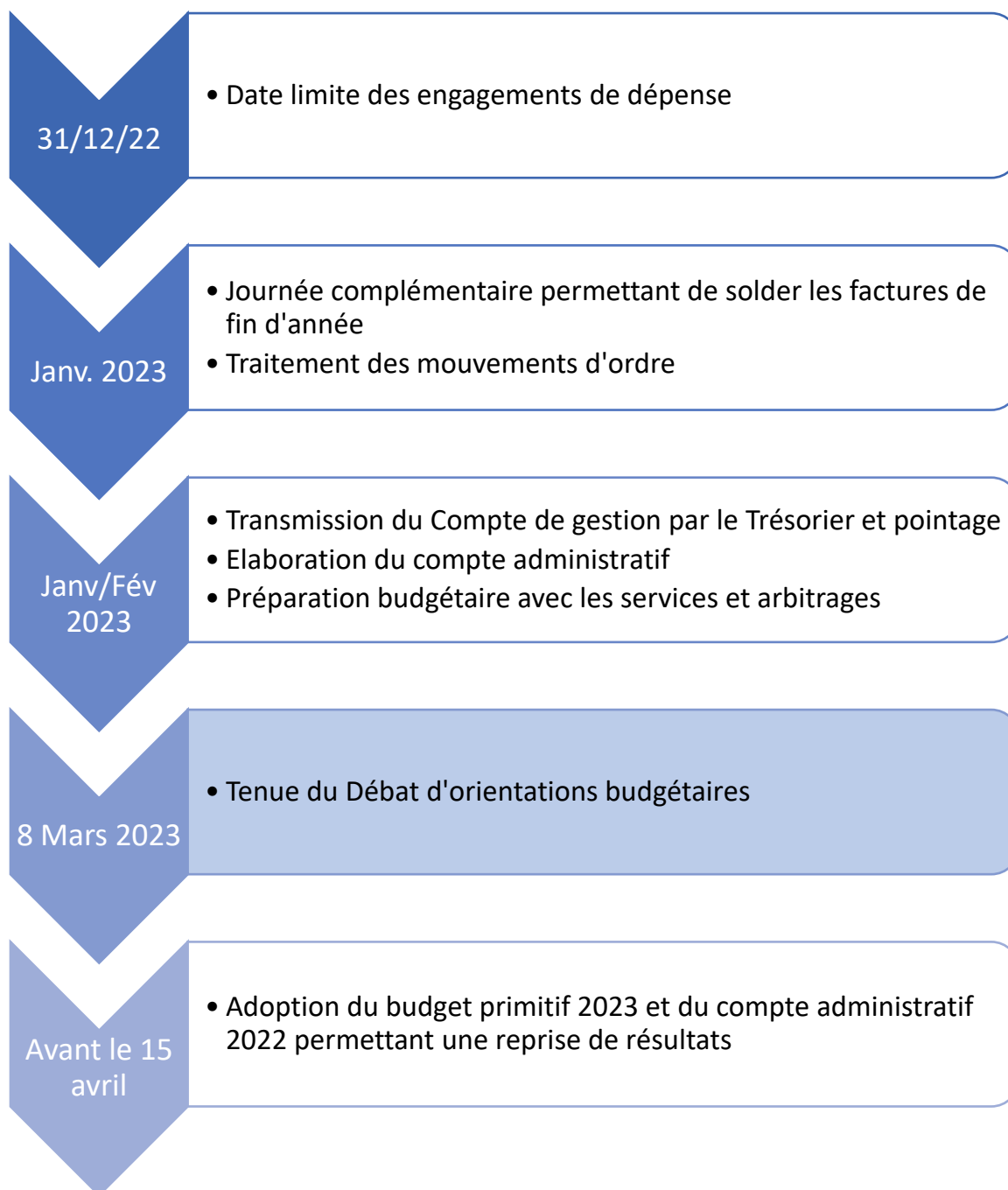
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également les informations relatives aux ressources humaines :

- la structure des effectifs ;
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail.

Au titre du projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027, de nouvelles informations devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

2. Rappel des étapes budgétaires



3. Un contexte économique fragilisé par la crise en Ukraine après deux ans de pandémie

A - Un environnement macro-économique mondial marqué par un net ralentissement de la croissance

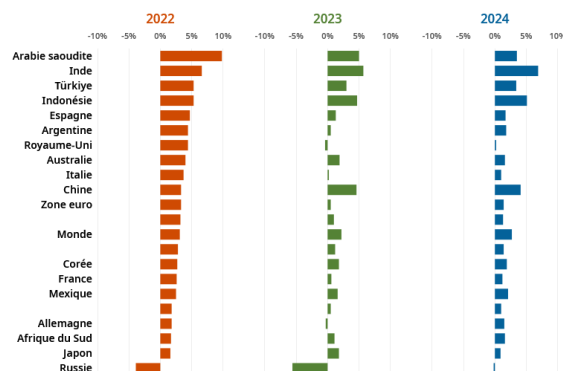
Selon les services économiques de l'OCDE, l'économie mondiale est confrontée à des difficultés grandissantes. Après la crise sanitaire, la guerre contre l'Ukraine a sensiblement fait monter les prix, en particulier ceux de l'énergie, accentuant les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie augmentait déjà rapidement dans le monde entier. En conséquence, la croissance s'est essouffée, la forte inflation s'avère persistante, la confiance s'est affaiblie et l'incertitude est grande.

La situation des marchés du travail reste globalement tendue, mais la progression des salaires a été moins rapide que la hausse des prix, ce qui a réduit les revenus réels malgré les mesures prises par les pouvoirs publics pour atténuer l'impact du renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie sur les ménages et les entreprises.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial devrait être de 3,1 % en 2022, soit un taux inférieur de moitié à celui observé en 2021 pendant le rebond consécutif à la pandémie, et ralentir encore pour s'établir à 2,2 % en 2023, nettement en deçà du rythme prévu avant la guerre. En 2024, la croissance mondiale devrait s'établir à 2,7 %, soutenue par les premières baisses de taux d'intérêt directeurs adoptées dans plusieurs pays. Les perspectives mondiales deviennent par ailleurs de plus en plus déséquilibrées, les grandes économies de marché émergentes d'Asie représentant près des trois quarts de la croissance du PIB mondial en 2023, du fait d'une expansion soutenue, tandis que le ralentissement de l'activité devrait être marqué aux États-Unis et en Europe.

EVOLUTION DU PIB

| | Moyenne 2013-2019 | 2022 | | | | | 2023 | | | 2024 | | |
|--|----------------------|------|------|------|------|-----|------|-----|----|------|----|--|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | T4 | T4 | T4 | T4 | T4 | T4 | |
| Pourcentage | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB en volume¹ | | | | | | | | | | | | |
| Monde ² | 3.4 | 5.9 | 3.1 | 2.2 | 2.7 | 2.0 | 2.3 | 3.0 | | | | |
| G20 ³ | 3.5 | 6.2 | 3.0 | 2.2 | 2.7 | 2.0 | 2.2 | 3.0 | | | | |
| OCDE ² | 2.2 | 5.6 | 2.8 | 0.8 | 1.4 | 1.2 | 0.9 | 1.8 | | | | |
| États-Unis | 2.4 | 5.9 | 1.8 | 0.5 | 1.0 | 0.2 | 0.3 | 1.6 | | | | |
| Zone euro | 1.9 | 5.3 | 3.3 | 0.5 | 1.4 | 1.4 | 0.7 | 1.7 | | | | |
| Japon | 0.8 | 1.6 | 1.6 | 1.8 | 0.9 | 2.0 | 1.2 | 0.7 | | | | |
| Non-OCDE ² | 4.4 | 6.2 | 3.4 | 3.3 | 3.8 | 2.7 | 3.6 | 4.0 | | | | |
| Chine | 6.8 | 8.1 | 3.3 | 4.6 | 4.1 | 4.4 | 4.5 | 4.0 | | | | |
| Inde ⁴ | 6.8 | 8.7 | 6.6 | 5.7 | 6.9 | | | | | | | |
| Brésil | -0.4 | 4.9 | 2.8 | 1.2 | 1.4 | | | | | | | |
| Taux de chômage dans l'OCDE⁴ | 6.5 | 6.2 | 5.0 | 5.3 | 5.5 | 5.0 | 5.5 | 5.5 | | | | |
| Inflation⁵ | | | | | | | | | | | | |
| G20 ^{2,5} | 3.0 | 3.9 | 8.1 | 6.0 | 5.4 | 8.0 | 5.5 | 5.5 | | | | |
| OCDE ^{2,7} | 1.6 | 3.8 | 9.4 | 6.5 | 5.1 | 9.6 | 5.5 | 5.1 | | | | |
| États-Unis ⁶ | 1.4 | 4.0 | 6.2 | 3.5 | 2.6 | 5.5 | 3.1 | 2.3 | | | | |
| Zone euro ⁶ | 0.9 | 2.6 | 8.3 | 6.8 | 3.4 | 9.6 | 4.9 | 2.9 | | | | |
| Japon ⁸ | 0.9 | -0.2 | 2.3 | 2.0 | 1.7 | 3.2 | 1.4 | 1.9 | | | | |
| Solde des administrations publiques dans l'OCDE⁹ | -3.2 | -7.3 | -3.7 | -3.6 | -3.1 | | | | | | | |
| Croissance du commerce mondial¹⁰ | 3.4 | 10.0 | 5.4 | 2.9 | 3.8 | 2.4 | 3.2 | 4.0 | | | | |



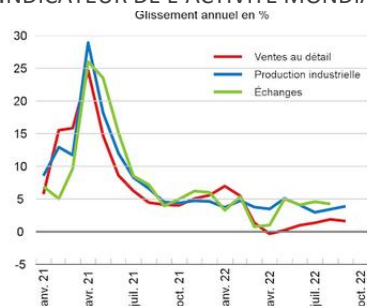
Source : Perspectives économiques de l'OCDE (Édition 2022/2).

1. En pourcentage ; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.
 2. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les PIB nominaux, en parités de pouvoir d'achat.
 3. Exercice budgétaire.
 4. Pourcentage de la population active.
 5. Inflation globale.
 6. Déflateur des dépenses personnelles de consommation.
 7. Calculé en utilisant des pondérations variables basées sur les consommations privées nominales, en parités de pouvoir d'achat.
 8. Indice des prix à la consommation harmonisé.
 9. Indice national des prix à la consommation.
 10. Pourcentage du PIB.
 Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 112.

L'incertitude qui entoure les perspectives est élevée, et les risques sont davantage orientés à la baisse et plus prononcés. Les projections reflètent le tribut à payer des prix élevés de l'énergie au cours des deux prochaines années, mais les résultats pourraient être encore plus dégradés en cas de ruptures d'approvisionnement énergétique sur les marchés mondiaux qui feraient encore monter les prix, ou si un rationnement obligatoire s'avérait nécessaire pour réduire suffisamment la demande de gaz et d'électricité pendant les deux prochains hivers européens. La hausse des taux d'intérêt directeurs pourrait également entraîner un

ralentissement de la croissance plus marqué que prévu. La croissance mondiale devrait ainsi poursuivre son ralentissement.

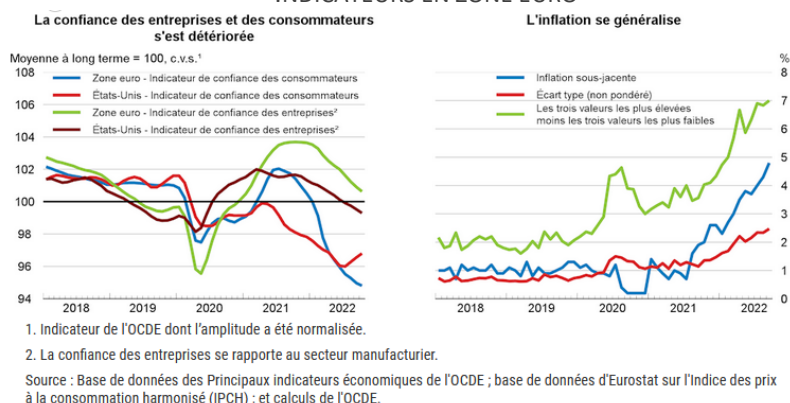
INDICATEUR DE L'ACTIVITE MONDIALE



B - En zone euro, la guerre a pour conséquence une inflation durable

En zone euro, après un premier semestre dynamique, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,3 % en 2022 puis à seulement 0,5 % en 2023, en raison de la guerre contre l'Ukraine, du durcissement de la politique monétaire et du ralentissement de l'économie mondiale. Selon les projections, la croissance devrait rebondir à 1,4 % en 2024 à la faveur du redressement de la consommation et de l'investissement. L'inflation ne devrait refluer que peu à peu, restant supérieure à l'objectif en 2024, sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie et des tensions sur les marchés du travail. Les risques vont dans le sens d'une divergence à la baisse par rapport aux projections car des hivers rigoureux et de nouvelles perturbations de l'approvisionnement en énergie pourraient freiner la croissance et tirer encore plus l'inflation vers le haut.

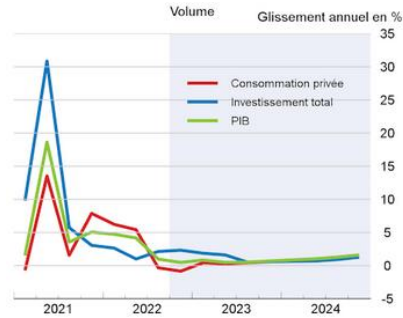
INDICATEURS EN ZONE EURO



C - La France en situation de fragilité

La croissance du PIB réel devrait être de 2,6 % en 2022, de 0,6 % en 2023 puis de 1,2 % en 2024. L'inflation devrait atteindre 5,9 % en 2022, 5,7 % en 2023 et 2,7 % en 2024, réduisant le pouvoir d'achat des ménages et la croissance de la consommation. La baisse de la confiance des entreprises et des ménages, l'affaiblissement des conditions économiques mondiales et la forte incertitude freinent les investissements et les exportations. La croissance des salaires augmente en raison des améliorations récentes sur le marché du travail et de l'indexation du salaire minimum. Cependant, avec le ralentissement de la croissance et le déclin de l'emploi, le taux de chômage augmentera pour atteindre 8,1 % en 2024.

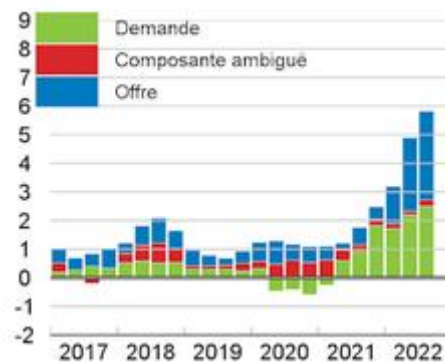
RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE



La politique budgétaire devrait progressivement devenir moins favorable. Le plafonnement provisoire des tarifs réglementés de l'énergie, conjugué aux subventions et transferts monétaires temporaires, ont permis d'amortir les chocs des prix de l'énergie, mais ces mesures devraient être progressivement levées en 2023-24.

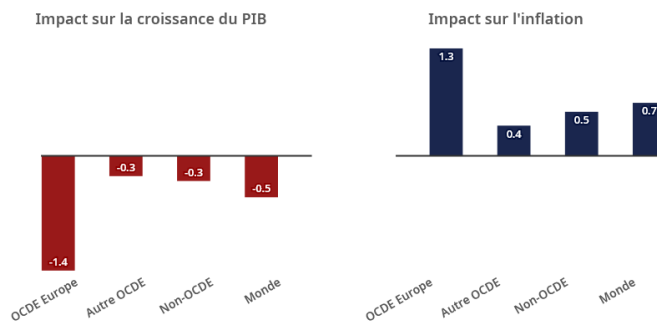
La position des Banques centrales est supposée rester globalement neutre en 2023 et se tourner vers un assainissement modéré en 2024. En dépit des nouvelles aides énergétiques, le déficit budgétaire sera ramené à 4,9 % du PIB en 2022 grâce à la forte croissance des recettes et à la suppression progressive des dépenses liées au COVID-19.

DECOMPOSITION DE L'INFLATION GLOBALE



D - De la crise énergétique sur fond de conflit russo-ukrainien à une crise mondiale généralisée

La hausse des dépenses d'énergie a un impact direct sur l'économie, dès lors que l'on estime à 17,7% la part de PIB consacrée à l'énergie. Les graphiques ci-après détaillent l'effet de nouvelles flambées du prix de l'énergie et perturbation de l'approvisionnement par écart en points par rapport au scénario de référence :

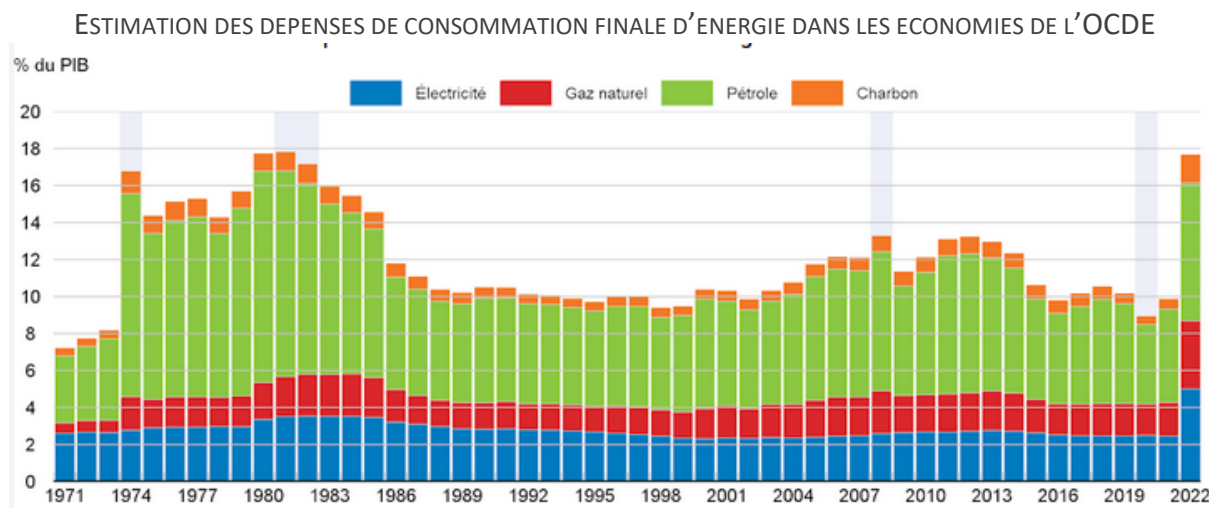


Hypothèses : hausse des prix mondiaux du gaz, du pétrole et des engrais de respectivement 50 %, 10 % et 25 % ; augmentation de 1 point du taux d'épargne des ménages ; augmentation de 1 point du coût d'utilisation du capital ; et rationnement temporaire des utilisations industrielles.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE (Édition 2022/2).

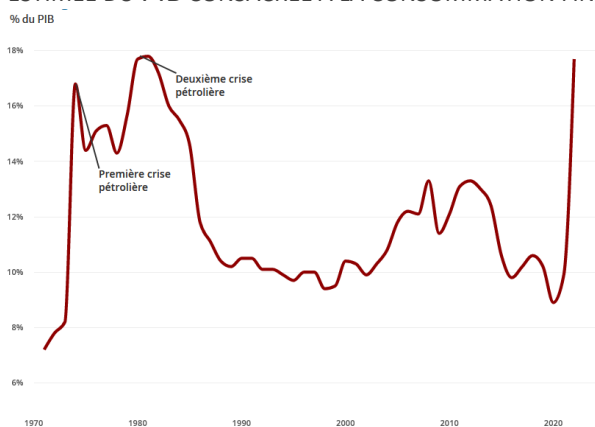
Les fluctuations de la part des dépenses d'énergie dans les dépenses totales sont étroitement liées aux fluctuations conjoncturelles de l'activité économique. L'énergie étant un intrant important des entreprises, une hausse des prix de l'énergie tire vers le haut la courbe de demande agrégée, toutes choses égales par ailleurs, abaissant la production et augmentant le niveau des prix. Le renchérissement de l'énergie érode en outre le pouvoir d'achat des ménages : en cas d'envolée, les dépenses d'énergie s'accroissent, causant une éviction des autres dépenses. L'effet négatif sur la demande agrégée amplifie l'effet du choc de l'offre sur la production tout en compensant quelque peu l'impact sur les prix à la consommation.

Selon les estimations, les dépenses d'énergie ont nettement augmenté cette année dans les économies de l'OCDE, fluctuant de manière relativement similaire sur la durée.



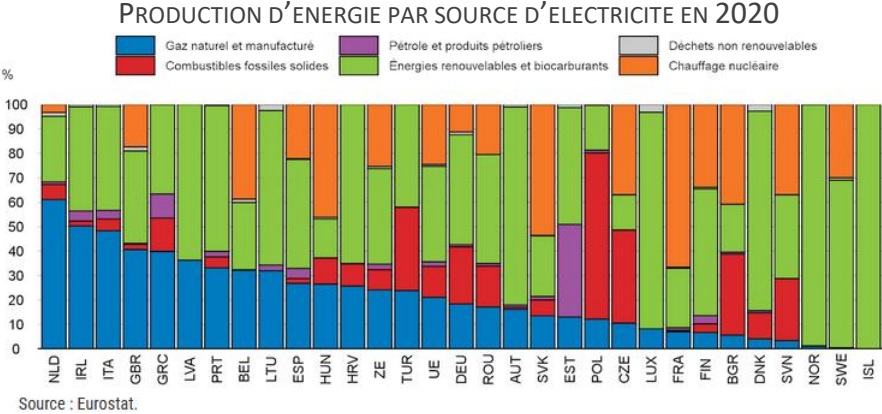
Le lien escompté entre la part des dépenses d'énergie et les cycles économiques dans la région OCDE apparaît avec évidence. Au cours des cinquante dernières années, les récessions qui ont touché la zone OCDE ne sont survenues – à l'exception de celle de 2020 due à la pandémie de COVID-19 – que lorsque le ratio des dépenses d'énergie sur le PIB a atteint un niveau élevé (d'au moins 13 % dans tous les cas) et s'est amplifié. L'envolée des dépenses d'énergie de l'ensemble de la zone OCDE, qui atteignent environ 17 % du PIB cette année, est donc un signe avant-coureur d'un risque de récessions généralisées dans les économies de l'OCDE à court terme.

PROPORTION ESTIMÉE DU PIB CONSACRÉE A LA CONSOMMATION FINALE D'ENERGIE



Source: Perspectives économiques de l'OCDE (Édition 2022/2).

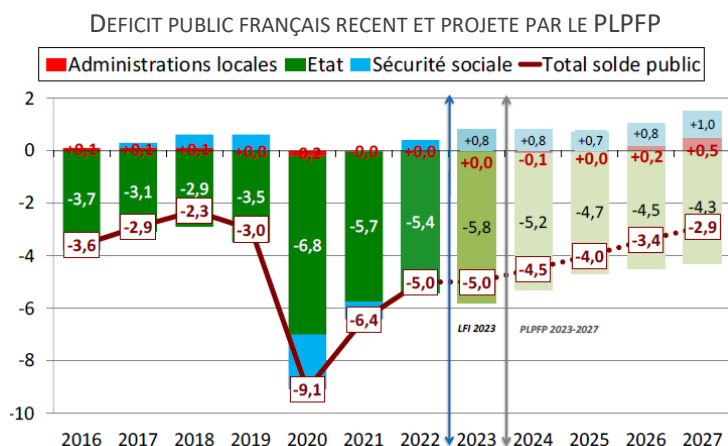
En regard d'autres pays de l'OCDE, la France est relativement préservée de la hausse des prix de l'énergie au regard de la faible part de gaz et d'électricité dans la production d'énergie.



4. Les principales dispositions des lois de finances concernant les collectivités territoriales

A - Une tentative de limiter les dépenses des collectivités avortée mais une libre administration en question

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 fixe l'objectif d'un déficit public français sous la barre des 3% à horizon 2027. Avec une stabilisation de la dette publique autour de 111% du PIB.



Afin de parvenir à cet objectif, le texte prévoyait un objectif de variation des dépenses des collectivités locales en volume, assorti de sanctions en cas de dépassement. Les augmentations maximales autorisées étaient fixées à -0,5% de l'inflation soit :

PROJET D'OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement | +3,8% | +2,5% | +1,6% | +1,3% | +1,3% |

Dès lors, l'inflation s'imposant particulièrement aux collectivités, celles-ci auraient dû limiter l'offre de service aux usagers. Cette très forte contrainte sur l'évolution des dépenses des collectivités locales était en complément assortie de sanctions (pénalité de 75% de l'écart constaté entre le niveau des dépenses et l'objectif) dans le cadre d'un « Pacte de confiance » **rapidement rebaptisée « pacte de méfiance » par les associations d'élus.**

Si le Gouvernement a finalement renoncé au projet initial et que le dispositif a été retiré du texte⁵ et non réintroduit dans la loi de finances pour 2023, le Ministre de l'Economie lors de ses vœux de début d'année a insisté sur le nécessaire rétablissement des finances publiques tant étatiques que locales. Il a ainsi annoncé la tenue d'assises des finances publiques qui viseront les dépenses tant de l'Etat que celles des collectivités et le lancement dès janvier de « revues des dépenses publiques » afin d'identifier les économies nécessaires au respect de

⁵ Dont l'examen parlementaire en nouvelle lecture doit théoriquement se poursuivre au cours du premier semestre 2023. Seul l'objectif (non contraignant) d'évolution de la dépense locale (Odedel) devrait demeurer dans le texte.

la trajectoire de finances publiques. **A quelques exceptions près, c'en est donc définitivement fini du quoi qu'il en coûte.** « Pour être efficaces, ces revues de dépenses publiques devront concerner toutes les dépenses publiques, sans exception : celles de l'Etat, mais aussi celles des collectivités locales et de la sphère sociale ». L'Etat s'engage donc à nouveau vers une centralisation de l'examen de l'opportunité des dépenses des collectivités qui ne peut qu'interroger.

Sont également annoncées en février des « Assises des finances publiques » qui réuniront des économistes, des grands témoins internationaux, des représentants du monde économique, des parlementaires et des élus locaux, occasion certainement de réaborder la question de la libre administration des collectivités !

Il est intéressant de souligner que le Gouvernement annonce en parallèle une nouvelle étape de décentralisation qui est de l'avis de tous aussi urgente que nécessaire. Si les collectivités locales souhaitent selon les termes du Sénateur KAROUTCHI, « cesser d'être la variable d'ajustement de gouvernements dépensiers à court d'argent », il est peu probable que cette vision soit partagée par un Etat en difficulté.

B- Des ajustements à la marge sur les dotations de l'Etat sans impact pour Puteaux

A la suite de la révision des indicateurs financiers mise en œuvre en 2022, avec notamment la suppression de l'effort fiscal, et l'intégration des droits de mutation et de recettes fiscales de l'EPCI, un dispositif de lissage est mis en place entre 2023 et 2028 pour neutraliser les effets du dispositif le temps de repenser globalement les indicateurs.



Les dotations sont enfin abondées (+320 M€) sans être financée par un écrêtement sur d'autres recettes. Sur ce montant, 200 millions d'euros seront affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) - en sachant qu'au moins 60 % bénéficieront à la part péréquation – et 90 millions d'euros iront à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cependant, le total de cette enveloppe supplémentaire sera loin de compenser l'inflation, comme l'ont pointé les associations d'élus locaux.

Focus : Puteaux ne perçoit aucune dotation d'Etat au titre de la Dotation de solidarité urbaine ou de la Dotation nationale de péréquation. En revanche Puteaux contribue à hauteur de 16,5 millions d'euros, chaque année, à la péréquation horizontale via les dispositifs de FPIC et FSRIF par l'intermédiaire du territoire Paris Ouest la Défense.

L'impact des nouveaux indicateurs sur la péréquation horizontale est estimé au niveau de POLD à +10 M€ d'ici à 2028.

La loi prévoit par ailleurs une enveloppe de 500 millions d'euros en 2023 pour le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit "fonds vert".

C - Le renforcement de la péréquation horizontale

Le Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales

La péréquation est un objectif de valeur constitutionnelle. Ainsi, « *la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité des ressources entre les collectivités territoriales* ».

C'est un mécanisme de redistribution qui vise à gommer les écarts de richesse et donc les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Jusqu'en 2010, la péréquation était essentiellement mise en œuvre verticalement. Depuis la péréquation horizontale entre les communes et les intercommunalités s'est accentuée dans le but d'accompagner la réforme de la fiscalité locale. Elle se réalise par le prélèvement d'un montant des ressources des collectivités les plus « riches » pour les attribuer aux collectivités les plus défavorisées. Au niveau national, les ensembles intercommunaux sont contributeurs et /ou bénéficiaires en fonction de critères de ressources agrégées et de charges.

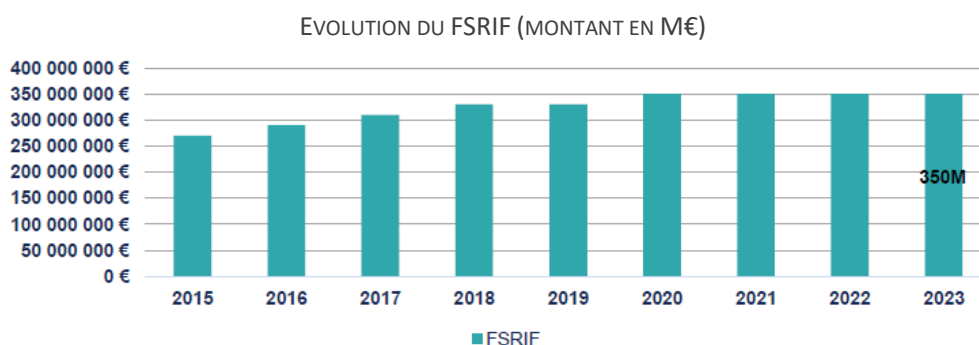
Depuis 2016, le montant du FPIC fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, s'élève à 1 milliard d'euros. Les contributions demeurent plafonnées à 14% des recettes fiscales perçues l'année précédente par chaque intercommunalité et ses communes membres. Ce plafond tient compte des prélèvements acquittés l'année précédente au titre du FSRIF, Fonds de solidarité de la région Ile de France. Les montants de péréquation calculés sur la base de paramètres fixés dans la loi, peuvent être modulés par les communes et les intercommunalités en fonction d'autres critères choisis par leurs soins.

La loi de finances 2023 confirme l'importance du dispositif en déployant des garanties de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité). Jusqu'à présent, les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, égale à 50% de l'attribution perçue l'année précédente.

Focus : Depuis la nouvelle mandature, la ville de Puteaux a été prélevée de 2 millions d'euros par an pour contribuer au FPIC, contre 1,5 million d'euros les années précédentes. En 2023, 2,2 M€ sont prévus.

La particularité des communes de la région Ile de France

Un fonds de solidarité entre les communes urbaines de l'Ile de France a été mis en place en 1991 : le FSRIF, fonds de solidarité de la région Ile de France. Ce fonds doit permettre de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. L'objectif du législateur est de maintenir ce fonds qui n'a cessé de progresser pour atteindre 350 millions d'euros.



Sont contributrices, les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région Ile de France.

Focus : Puteaux contribue à hauteur de 14 à 15 millions chaque année pour le FSRIF. 14,5 millions d'euros ont été versés pour ce fonds en 2022. La même somme devrait être prévue en 2023 pour honorer cette contribution.

En 2023, La Ville de Puteaux reste la première contributrice au FSRIF avec une contribution de plus de 320 €/hbt (contre 191 €/hab. à Courbevoie ou 120 €/hab. à Boulogne Billancourt et 157 €/hab. à Neuilly sur Seine.

5. Des enjeux comptables importants pour Puteaux en 2023

A - Un changement de nomenclature comptable

Depuis plusieurs années, l'Etat a mis en place diverses expérimentations avant de développer sur le territoire national de nouveaux dispositifs. Il s'agit notamment de la certification des comptes, de l'application de la nomenclature M57 et du compte financier unique. La période de certaines expérimentations arrivant à leur terme, les dispositifs attendus vont être déployés sur l'ensemble du territoire.

Au 1^{er} janvier 2024, l'application de la M57 permettra d'harmoniser l'ensemble des nomenclatures comptables utilisées dans les collectivités territoriales : communes, départements, régions, EPCI. Ce passage à la M57 vise à rapprocher davantage la comptabilité publique de la comptabilité privée et porte essentiellement sur la fiabilité des comptes en fin d'année. Elle reprend des mécanismes budgétaires et comptables plus modernes, tel que l'amortissement au prorata temporis pour les immobilisations acquises en cours d'exercice et la possibilité de rendre fongibles les crédits qui composent un programme sans passer par une autorisation préalable en assemblée délibérante. Eu égard aux évolutions intégrées, un certain nombre de prérequis sont assortis au passage à la M57 tel que la mise en concordance du patrimoine de la collectivité avec celui recensé dans les comptes de la trésorerie. Cette mise à jour représente une forte mobilisation pour les services financiers, mais elle est primordiale pour connaître la valeur réelle de chacun des biens détenus par la collectivité.

Focus : La M57 sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 à Puteaux. La direction des finances doit donc opérer un profond travail de mise à jour de l'outil comptable en lien avec l'éditeur, de recensement, de mise à jour du patrimoine et de transposition de comptes afin que les mouvements comptables soient opérés selon la nouvelle nomenclature au 1^{er} janvier.

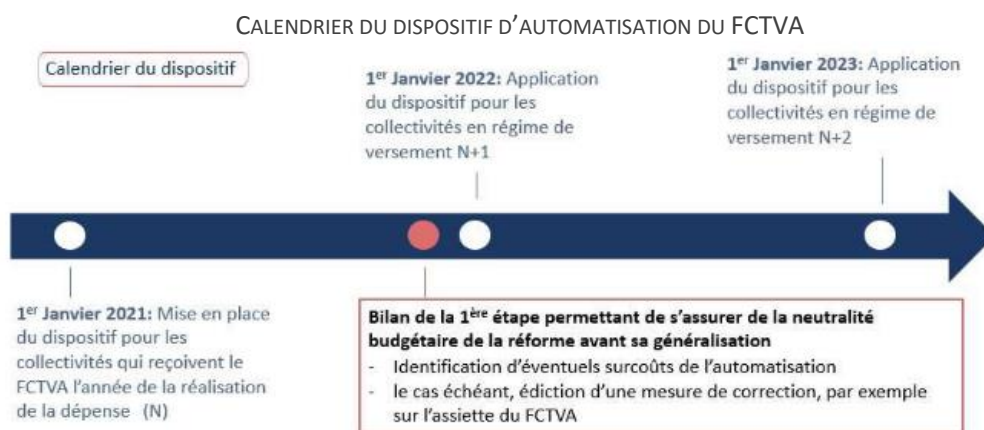
Ce déploiement sera par ailleurs assorti de délibérations obligatoires en conseil municipal au second semestre : adoption du nouveau plan de compte, adoption du régime des immobilisations comptables, etc.

A terme, l'application de la M57 rendra possible l'édition d'un compte financier unique (CFU). Le CFU se substituera au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG) délivrés à chaque fin d'exercice, respectivement par la collectivité et le comptable public. Il réunira les informations du CA et du CG dans un même document. Cette nouvelle présentation des comptes locaux vise à améliorer la qualité comptable, favoriser la transparence et la lisibilité des informations financières avant une éventuelle démarche de certification de qualité comptable.

La Cour des Comptes a récemment rendu en rapport portant préconisations pour le déploiement de dispositifs de qualité comptable.

B - L'automatisation du fonds de compensation de TVA (FCTVA)

La LFI pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Cette automatisation consiste à supprimer l'examen manuel des dossiers de demandes de remboursement envoyés en Préfecture. Une application dédiée procèdera à un calcul automatique sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de compte éligibles. S'il s'agit d'une simplification pour la collectivité déchargée de la transmission du dossier papier, il n'en demeure pas moins que les services financiers devront en amont opérer un pointage précis pour identifier les comptes actuellement concernés par le remboursement de la TVA et les formater comme tel.



L'automatisation du FCTVA est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 pour la ville.

Focus : Suite à un retard de traitement de la part des services de l'Etat, la ville a perçu en fin d'année le reversement de FCTVA pour un montant de 9,5 M€ en investissement et 0,8 M€ en fonctionnement.

6. Les finances communales marquées par la crise économique

A - La théorie de l'imprévision

Aux conséquences de la crise sanitaire du COVID, se sont ajoutées en 2022 des tensions sur le prix des matières premières telles que le papier, les métaux, le plastique et ses dérivés ainsi qu'une forte tension sur l'approvisionnement en énergie.

Cette crise désormais économique a eu un impact immédiat sur l'économie et les coûts de revient des entreprises. Par voie de conséquence, les effets sur les acheteurs publics n'ont pas tardé à se faire sentir.

Ainsi, le 30 mars 2022, le Premier ministre a adressé aux préfets une circulaire relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières. Par cette circulaire, le Premier ministre demande aux acheteurs de mettre en œuvre les leviers juridiques permettant d'atténuer les effets des aléas économiques affectant certaines matières premières, notamment le gaz et le pétrole, dans l'exécution des contrats publics et d'aider les entreprises à poursuivre l'exécution des contrats dont l'équilibre financier serait bouleversé par la dégradation des conditions économiques. Il demande également aux collectivités locales et aux établissements publics de suivre les mêmes recommandations. La circulaire rappelle que si le principe de continuité du service public exige que le cocontractant poursuive l'exécution du contrat sans modification des clauses contractuelles, **il est possible de faire jouer la théorie de l'imprévision qui permet d'indemniser le cocontractant au titre des charges extracontractuelles** qui entraînent un bouleversement de l'équilibre du contrat. A cet égard, la circulaire apporte des précisions utiles sur les modalités de calcul et de versement de l'indemnité. Par ailleurs, les acheteurs sont invités à ne pas appliquer les pénalités contractuelles tant que les titulaires sont dans l'impossibilité de s'approvisionner dans des conditions normales. Enfin, la circulaire insiste sur l'obligation prévue par le code de la commande publique de conclure des marchés à prix révisibles lorsque les parties sont exposées à des aléas majeurs du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la durée d'exécution des prestations et demande aux acheteurs de ne pas insérer de clauses butoirs ou de sauvegarde dans leurs cahiers des charges.

En d'autres termes, il est demandé aux acheteurs publics de minorer autant que faire se peut l'impact de la crise économique sur les entreprises et d'accepter de prendre en charge les surcoûts induits par le biais de conventions d'imprévision inscrites en charges exceptionnelles.

La ville de Puteaux a ainsi reçu de nombreuses demandes d'entreprises qu'elle a analysée et pour lesquelles elle a vérifié le caractère imprévisible et la proportionnalité de la hausse des prix présentée par l'entreprise.

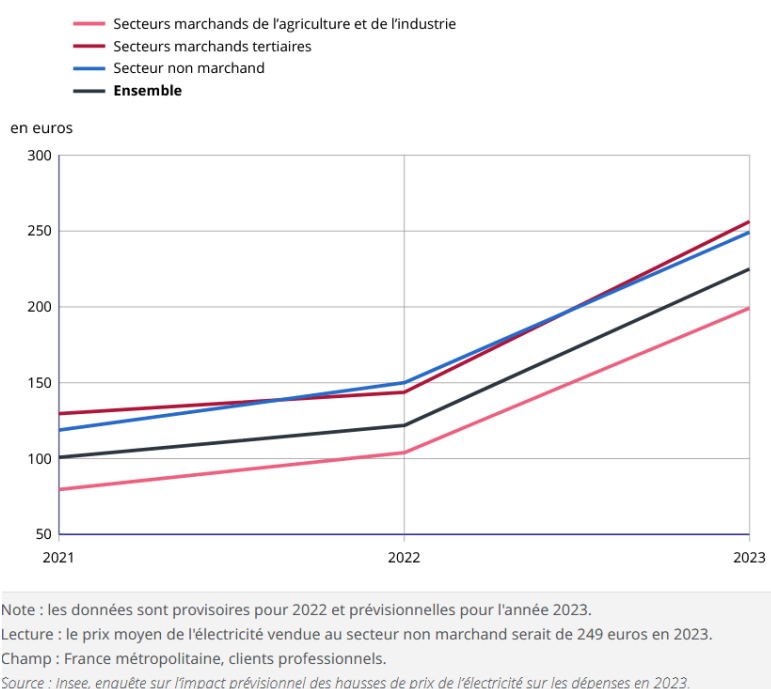
Cette circulaire a ensuite été partiellement tempérée par une circulaire d'octobre 2022 tirant les conséquences de l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 qui invite les collectivités locales à plus de contrôles et propose des solutions alternatives pour prendre en charge l'évolution du coût des marchés.

Focus : le conseil municipal a ainsi adopté plusieurs délibérations d'imprévision en 2022 et d'autres délibérations sont susceptibles de lui être soumises pour des augmentations de prix en fin 2022.

B - L'impact sur les dépenses énergétiques

En complément, la hausse du coût des fluides a également un impact pour les coûts directs supportés par la ville. Ainsi les fluides représentent 7 % du budget de fonctionnement, augmentant significativement les charges à caractère général par leur évolution.

EVOLUTION DES PRIX MOYENS DU MWh D'ÉLECTRICITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ENTRE 2021 ET 2023



Les prix des matières premières et de l'énergie ont vivement augmenté en Europe occidentale depuis fin 2021. En effet, malgré l'existence du dispositif de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) qui permet aux fournisseurs d'électricité d'avoir accès à une énergie décorrélée des prix de marché à 42 € du MWh, cette année encore, la demande d'ARENH (148 TWh) a excédé l'offre (100 TWh). Le complément a donc dû être acheté sur le marché à un prix moyen de 420 € du MWh. Ainsi, les BPU 2023 augmentent en moyenne de 103 % par rapport à 2022. Début 2023, les fournisseurs d'électricité estiment que les prix de vente de l'électricité aux clients professionnels devraient augmenter de 80 à 110 % en 2023 (en moyenne annuelle par rapport à 2022).

Sur la base moyenne simplifiée de 50% d'« ARENH » à 42 €/MWh, il faudra donc avoir acheté la part de marché à plus 320 €/MWh pour en bénéficier.

Focus : Puteaux bénéficie du Syndicat intercommunal SIPPAREC pour la fourniture d'électricité. Celui-ci négocie par appels d'offres les tarifs qu'il propose à ses adhérents. Les tarifs négociés en 2022 s'élevaient à :

- **Contrat C4 (Basse Tension < 36 kVA) : 163,14€/MWh en HP et 132,03€/MWh en HC**
- **Contrat C2 (Haute Tension) : 175,89€/MWh en HP et 140,44€/MWh en HC**

Ainsi les tarifs négociés à ce stade (contractualisation juin 2022 pour 1 an) semblent plus avantageux que les tarifs réglementés par l'Etat. Puteaux s'est donc déjà engagé à des conditions tarifaires plus intéressantes.

Les tarifs en vigueur à compter de juin 2023 sont pressentis avec une hausse de 83%.

Rappelons que la ville a mis en place en 2022 une retenue de 100€/MWh HT sur la facture des abonnés logement par le biais de GENERIA. En 2023 elle a, avec GENERIA, négocié une révision de certains termes de la tarification permettant de réduire la facture des abonnés logement de 19%. Enfin elle s'engage auprès de DALKIA dans une réflexion en faveur du déploiement de la géothermie qui devra être étudiée à l'aune des nuisances générées pour les habitants.

L'Etat en regard a mis en place différents dispositifs dont un « amortisseur d'électricité » destiné à toutes les collectivités et établissements publics n'ayant pas d'activités concurrentielles, quel que soit leur statut. Cette aide consiste en la prise en charge par l'Etat de 50 % de la part fourniture (hors taxe) pour un prix dépassant 180 €/MWh, avec un plafond de 320 €/MWh. Cet amortisseur sera également appliqué à vos factures d'électricité. D'autre part, pour les collectivités locales éligibles, le filet de sécurité est pérennisé et sera directement calculé et versé aux communes par l'Etat. Les communes éligibles au filet de sécurité doivent réunir 3 critères :

- un taux d'épargne brute 2021 inférieur à 22 %,
- un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate,
- une perte d'au moins 25 % d'épargne brute en 2022.

Focus sur l'augmentation des dépenses d'électricité pour la ville : 10 M d'euros (estimation)

La ville de Puteaux n'est pas éligible au filet de sécurité dès lors que son potentiel financier est plus élevé que la moyenne nationale, et ce même si elle a effectivement diminué son épargne brute et qu'il est inférieur à 22%.

Par ailleurs, la ville ne bénéficiera pas non plus du dispositif « amortisseur électricité » car le montant d'électricité payé auprès du SIPPAREC est inférieur à 0,18€/kWh. Ainsi, la négociation opérée par le SIPPAREC est plus avantageuse que le dispositif mis en place par l'Etat.

En complément, le prix du gaz a lui aussi considérablement augmenté avec une augmentation du prix du gaz estimée en février 2023 à un facteur multiplicatif de 4 selon le dernier courrier du SIGEIF.

Focus sur l'augmentation des dépenses de gaz pour la ville : 2 M d'euros (estimation)

7. Les enjeux 2022 dans le cadre de l'intercommunalité

A - La modification des ressources fiscales de la métropole du Grand Paris

Le gouvernement poursuit sa volonté de refonte des impôts économiques après avoir supprimé la part régionale en 2022. La loi de finances concrétise l'engagement qu'avait pris Emmanuel Macron lors de la campagne pour l'élection présidentielle de supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La mesure sera mise en œuvre en deux ans (article 55). Ainsi, la CVAE payée par les entreprises sera réduite de moitié en 2023, puis elle sera entièrement supprimée l'année suivante. La fiscalité sur les entreprises sera allégée au total de près de 8 milliards d'euros. Mais, dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. La métropole du grand Paris s'est engagée en contre partie à subventionner les villes dans leurs projets.

En l'espèce, la métropole du Grand Paris qui perçoit désormais la CVAE sera compensée intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. La métropole percevait en 2016 un montant de 1,2 Md€ de CVAE qui a connu de fortes variations entre 2017 et 2022 (de +7,3% en 2019 à -4% en 2022 avec une évolution moyenne de +1,6%) **ce qui constitue une instabilité de recettes pour la MGP. La dynamique annuelle de cette fraction sera, elle, affectée à un fonds national de l'attractivité** économique des territoires, dont les critères seront définis par décret. Ceci diminue la flexibilité des recettes de la métropole. **A terme, c'est un risque potentiel pour les sommes versées par la métropole aux communes.**

B - L'interdépendance financière de la commune, du territoire Paris Ouest la Défense et de la Métropole du Grand Paris prolongée par le législateur

La Métropole du Grand Paris (MGP), regroupant 131 communes, ainsi que l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest la Défense (POLD) regroupant 11 communes dont Puteaux, ont été créés le 1er janvier 2016, entraînant la disparition de la Communauté d'Agglomération Seine-Défense (CASD) à laquelle appartenait Puteaux. L'EPT POLD regroupe 3 communes dites préalablement isolées (La Garenne Colombes, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine) et trois anciennes communautés d'agglomération (CA) elles-mêmes composées de 8 communes (la CA Cœur de Seine regroupant Garches, Vaucresson et Saint-Cloud, la CA du Mont-Valérien regroupant Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes et la CA Seine Défense regroupant Courbevoie et Puteaux).

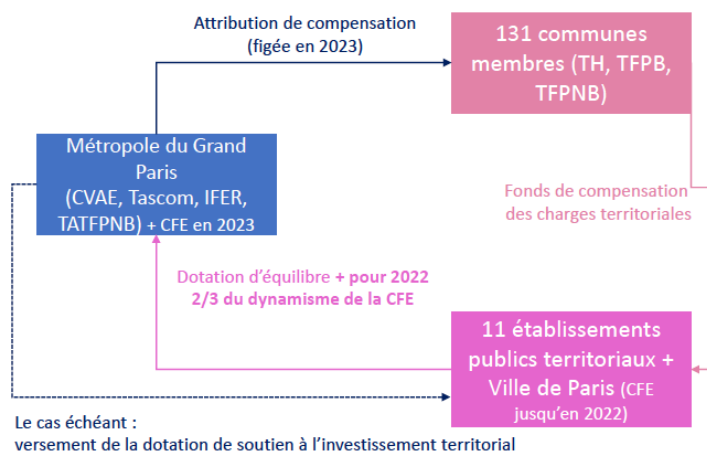


Le fonctionnement et le mode de financement des Territoires en font des syndicats intercommunaux d'un type particulier : bien que percevant de façon transitoire une fraction de la fiscalité sur les entreprises (la Contribution Foncière des Entreprises), leurs ressources reposent structurellement sur les communes via le versement du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT). L'échelon du territoire considéré en tant qu'EPCI à fiscalité propre sur l'ensemble métropolitain est la Métropole du Grand Paris (MGP) et perçoit à ce titre les dotations de l'Etat.

Le schéma global de financement de ces trois acteurs, MGP, EPT et communes tient en trois mouvements financiers majeurs :

- l'attribution de compensation (AC) métropolitaine que verse la Métropole à ses communes membres, afin de leur restituer le montant de 2015 des ressources qu'elle perçoit en leurs lieu et place ;
- la contribution des communes au fonds de compensation des charges transférées (FCCT) de leur EPT pour permettre à celui-ci de retrouver les ressources dont disposaient les intercommunalités préexistantes et de faire face au financement des nouvelles compétences mutualisées ;
- la dotation d'équilibre qui vise, par son mode de calcul, à garantir à la Métropole et aux EPT le niveau de leurs ressources de 2015.

SCHEMA SYNTHETIQUE DES FLUX FINANCIERS AU SEIN DE LA METROPOLE



Focus : La perte de la dynamique de la fiscalité économique pour la ville

La fiscalité économique (ex taxe professionnelle) est désormais perçue par la métropole du Grand Paris pour sa première composante (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE) et par le territoire pour la seconde composante (Cotisation Foncière des Entreprises – CFE). La fiscalité économique préalablement perçue au titre de La Défense est ainsi figée à son niveau antérieur à la création métropolitaine, soit 2015. La commune perçoit désormais ce stock de fiscalité évalué à 116 M€.

Elle a en revanche perdu la dynamique de flux qui est estimée à environ 10 millions par an. Ainsi, la croissance de cette recette est désormais perçue par la Métropole (deux tiers de la dynamique) et le Territoire (un tiers). Paris Ouest la Défense reverse partiellement la croissance de la fiscalité à la ville au travers du Pacte Financier et Fiscal. Néanmoins, ce reversement est partiel et doit faire l'objet d'un accord du territoire là où il était intégral et automatique jusqu'en 2015.

RAPPEL DES COMPETENCES DU TERRITOIRE PARIS OUEST LA DEFENSE



Focus : Le financement de POLD par le biais du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

La loi de finances prévoit la réactualisation annuelle de la part impôt ménage du FCCT au regard du coefficient forfaitaire afin que POLD bénéficie de recettes dynamiques.

| En euros | Part "socle" (neutralisation fiscale) | Actualisation loi de finances (2016-2017- 2018-2019) | Actualisation 2020 | Actualisation 2021 | Actualisation 2022 | Actualisation 2023 | Total actualisation |
|----------|--|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Puteaux | 40 774 151 | 252 970 | 84 324 | 14 054 | 238 919 | 498 919 | 1 089 186 |

C – Des ajustements fiscaux entre EPT et MGP

La Loi NOTRe créant initialement la métropole du Grand Paris avait prévu un partage de recette fiscale (CVAE à la MGP et CFE au territoire) jusqu'au 31 décembre 2021. Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, la MGP aurait centralisé l'intégralité de la recette de fiscalité économique, les EPT étant alors exclusivement financé par le FCCT des communes. Le législateur a de nouveau retardé cette échéance désormais fixée au 1^{er} janvier 2024.

La loi de finances a par ailleurs reconduit jusqu'en 2024 le compromis mis en œuvre depuis 2019 consistant à prolonger la compensation par la MGP de la dotation d'intercommunalité préexistante aux EPT en contrepartie de la suspension de la dotation de soutien à l'investissement territorial.

On retiendra de ces textes qu'ils favorisent la MGP au détriment d'une fiscalité professionnelle locale perçue par les territoires.

Focus : La hausse de la CVAE sur le territoire de Paris Ouest La Défense en 2023 pourrait être de 2,4 M€ contre 5M€ l'année dernière.

8. Les orientations budgétaires générales de Puteaux pour 2022

FONCTIONNEMENT – Les principales dépenses

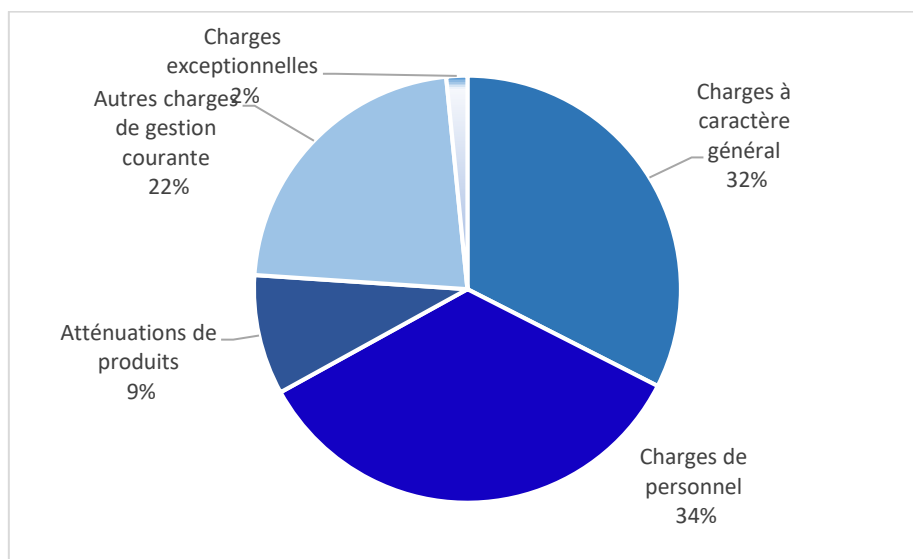
La loi de finances a été votée sans le "pacte de confiance" qui encadrerait l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Malgré des facteurs exogènes importants dont la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, l'objectif de la commune est de contenir les dépenses pour sa gestion courante entre 200 et 210 M€ en 2023 soit une augmentation pressentie de +13 M€ liée à la hausse des prix (+11M€), à la mise en service de nouveaux équipements ou espaces publics tels que les ludothèques, les tribunes ou des squares et jardins, ainsi qu'à la hausse des coûts du personnel.

Hors opérations d'ordre, les principales dépenses de fonctionnement de la Ville sont :

- les charges à caractère général ;
- les charges de personnel ;
- les atténuations de produits ;
- les autres charges de gestion courante ;
- les charges exceptionnelles.

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (2023 PROJET)



Elles sont successivement présentées ci-après.

1. Les charges à caractère général

Suivies dans le chapitre 011, ces charges comprennent premièrement, les achats et variation des stocks de matières dont les prestations de service (classes transplantées, illuminations de fin d'année, réservation de berceaux dans les crèches en DSP, manifestations culturelles, ...),

les fluides (eau, gaz, électricité, ...), l'alimentation, les fournitures de voirie ; deuxièmement, les services extérieurs comprenant en particulier les prestations de service (nettoyage de la voirie, ...), l'entretien des bâtiments, des voiries et des espaces verts ; troisièmement, les autres frais divers dont le nettoyage des locaux ; et enfin, les impôts et autres taxes.

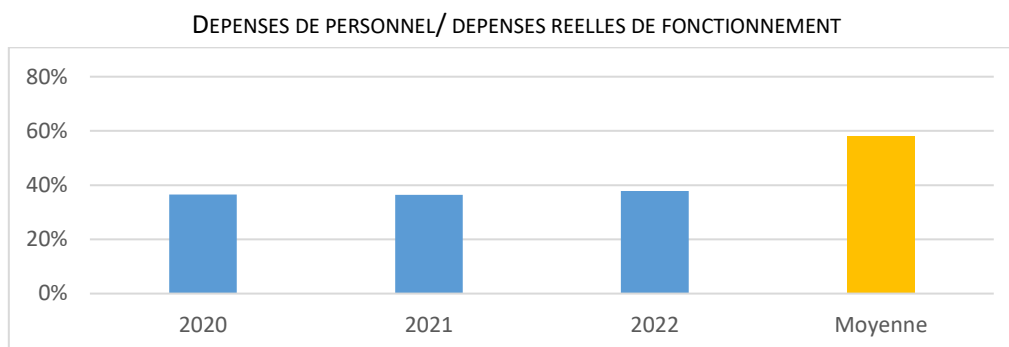
Les montants sont revus chaque année pour intégrer notamment les nouvelles dépenses d'entretien, de nettoyage, de maintenance et de fluides, en lien avec l'ouverture de nouveaux bâtiments ou équipements. **Si l'an dernier, la hausse du prix des matières premières a surtout impactée le dernier semestre, cette année l'évaluation du taux d'inflation moyen serait supérieur à 6%. Celui-ci fera augmenter mathématiquement le coût de l'ensemble des prestations, sans compter le prix de l'électricité qui pourrait augmenter dans une fourchette de 80 à 120%.**

L'année 2023 devrait néanmoins permettre de stabiliser la fréquentation des lieux de sport, de culture, de loisirs et des équipements scolaires, en hausse en 2022 par rapport aux 2 dernières années.

2. Les charges de personnel

Un chapitre comptable spécifique est dédié aux charges de personnel. Le schéma présenté permet de constater la maîtrise du montant de la masse salariale malgré les augmentations successives du Gouvernement notamment sur le point d'indice et le SMIC.

Le poids de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement reste plus faible que la moyenne nationale malgré de nombreux services en régie.



3. Les atténuations de produits

Suivies dans le chapitre 014, ces dépenses recouvrent en particulier la péréquation horizontale (FSRIF⁶ et FPIC⁷), la péréquation verticale (Contribution au redressement des finances publiques – CRFP ou « DGF négative »), et le paiement à l'Etablissement Public Territorial POLD des charges liées aux compétences transférées.

Le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF)

Réformé en 2012 portant son enveloppe à 210 M€, le FSRIF a crû de façon continue de 20M€ par an avant d'atteindre 350 M€ en 2020, montant qui a été reconduit depuis. Pour mémoire, les règles de calcul prévoient que lorsque le fonds augmente, la hausse des contributions est plafonnée individuellement à 50% de la hausse globale. C'est ainsi que lorsque le fonds augmente de 20 M€, aucun contributeur ne peut être prélevé de plus de 10 M€.

⁶ Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

⁷ Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La loi de finances pour 2023 n'a pas prévu de hausse du dispositif. Ainsi le montant payé par Puteaux devrait être constant.

PRELEVEMENT FSRIF

| Puteaux | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (projet) |
|------------------------|------|------|------|---------------|
| Prélèvement FSRIF (M€) | 13,9 | 14,8 | 14,5 | 14,5 |

Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Les prélèvements FSRIF et FPIC ne peuvent excéder un pourcentage des ressources de l'ensemble intercommunal ou de la commune isolée. Initialement fixé à 10% en 2012, ce plafonnement atteint 14% à partir de 2019.

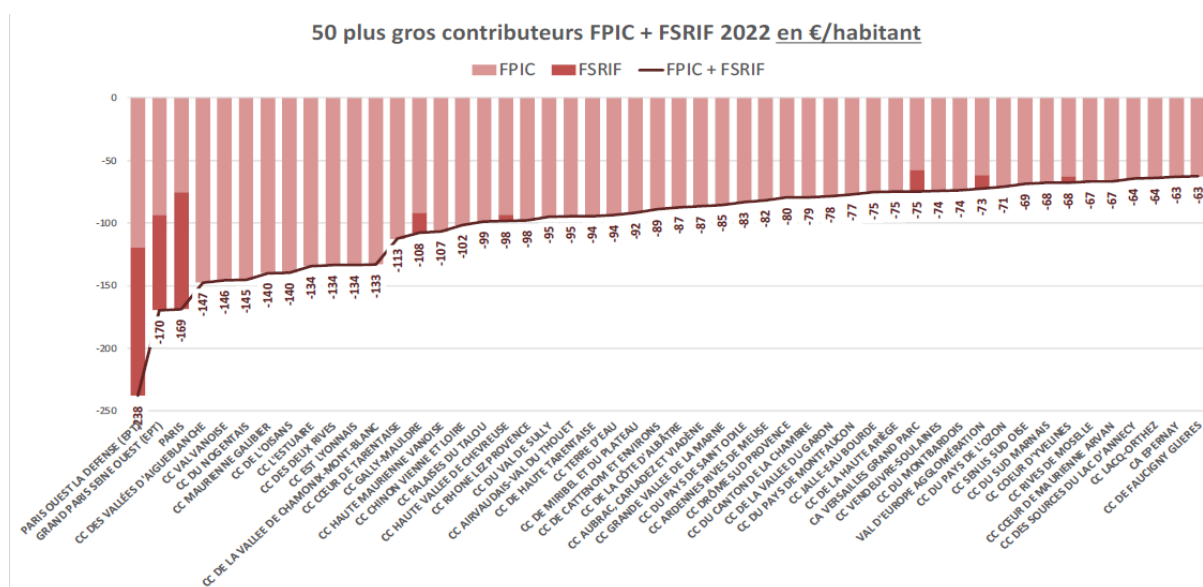
La loi de finances pour 2023 n'a pas prévu de hausse du dispositif. Il s'en suit qu'en 2023, Puteaux viendrait abonder le FPIC à hauteur de 2,2 M€ comme en 2022.

PRELEVEMENTS FPIC

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (projet) |
|-------------------|-------|-------|-------|---------------|
| POLD | 135,4 | 133,9 | 137,8 | 140 |
| dont Puteaux (M€) | 1,9 | 1,9 | 2,1 | 2,2 |

Sur l'ensemble du périmètre intercommunal de Paris Ouest la Défense, le FPIC et le FSRIF se sont accrus de +47 M€ depuis 2016.

Le territoire et ses communes restent le premier contributeur de la péréquation rapporté à l'habitant :



La contribution au redressement des finances publiques

La ville de Puteaux est également impactée par la contribution au redressement des finances publiques.

Introduites dans la Constitution par la révision du 23 juillet 2008, les lois de programmation des Finances Publiques (LPFP) ont profondément révisé la nature même des relations entre l'Etat et les Collectivités. En effet, depuis la ratification, en 2012, du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance, les LPFP définissent non seulement les orientations générales des finances publiques, mais aussi la trajectoire des soldes effectifs et structurels de l'ensemble des Administrations publiques. La loi organique 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques complète donc les normes nationales, de telle sorte que les LPFP fixent un objectif de déficit structurel ainsi que la trajectoire adéquate pour y parvenir.

A cette fin, la baisse des concours financiers de l'Etat a été actée via une Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) en 2014. Pour le bloc communal, cette contribution est répartie au prorata des recettes réelles de fonctionnement et imputable sur la DGF versée par l'Etat.

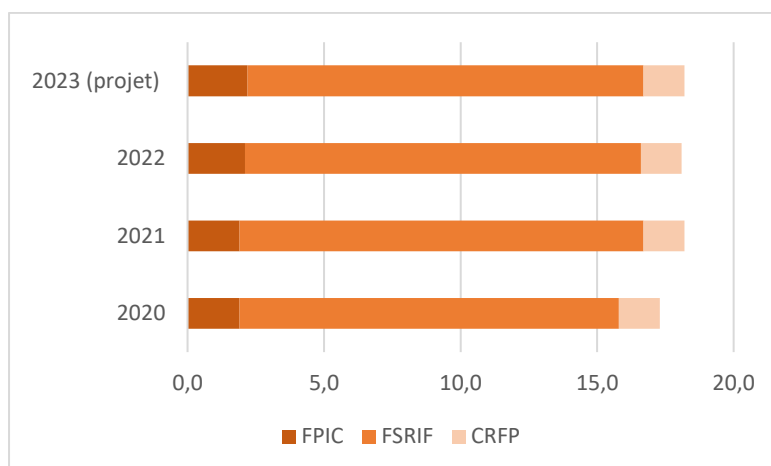
CONTRIBUTION DES COMMUNES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (CRFP)

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (projet) |
|------------------------|------|------|------|---------------|
| CRFP contribution (M€) | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |

Focus : Entre 2022 et 2023, la ville de Puteaux aura contribué pour plus de 6 millions d'euros au redressement des finances publiques, sans compter les 5,7 millions d'euros versés depuis la mise en place du dispositif. Soit au total presque 12 millions d'euros qui n'ont pas profité aux Putéoliennes et Putéoliens.

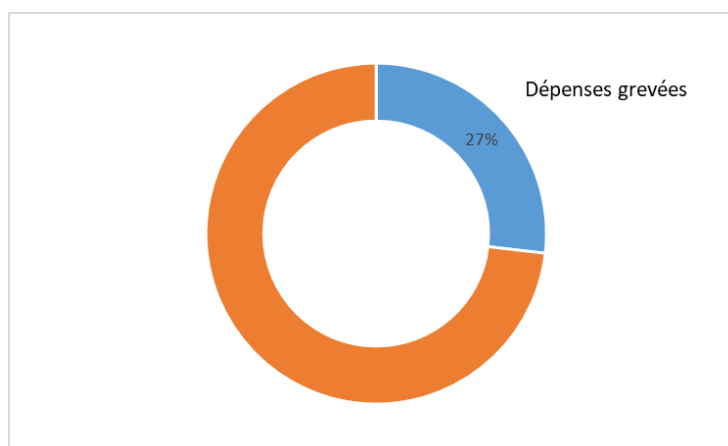
Désormais la CRFP contraint le budget communal chaque année à hauteur de 1,5 M€.

DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES QUI GREVENT LA CAPACITE DE FINANCEMENT DE PUTEAUX



S'ajoutent aux dépenses de péréquation la contribution au fonctionnement de POLD ayant pour conséquence de grever le budget de près d'un quart de ses ressources.

PART DU BUDGET GREVEE



Focus : Concourant au rééquilibrage des ressources au sein d'ensembles intercommunaux, la péréquation est particulièrement importante à Puteaux. Cette année la ville devrait prévoir une participation de plus d'un quart de son budget pour financer ces dispositifs de péréquation et le territoire de Paris Ouest la Défense.

4. Les autres charges de gestion courante

Par ordre décroissant d'importance, ces charges comprennent le Fonds de compensation des charges territoriales versé à POLD (38,5 M€ estimé) dont le montant est défini chaque année par la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT), les subventions au CCAS (3,6 M€), aux associations (1,4 M€) et la contribution de fonctionnement à l'établissement public Paris La Défense (1,05 M€) qui administre le périmètre de l'opération d'intérêt national de La Défense.

Focus : modalités de fixation des FCCT

Le texte qui s'appliquait jusqu'en 2022 prévoyait que la variation maximum du FCCT (+/- 30%) ne s'applique qu'au FCCT socle « fiscalité ménage ». Un amendement a été retenu permettant d'intégrer dans l'assiette de calcul l'actualisation de la fiscalité ménages. Ceci apporte une souplesse supplémentaire à hauteur de 1,1 M€.

S'y ajoutent également diverses charges telles que le prélèvement au titre des amendes de police qui pourrait atteindre 500 K€ en 2023.

5. Les charges exceptionnelles

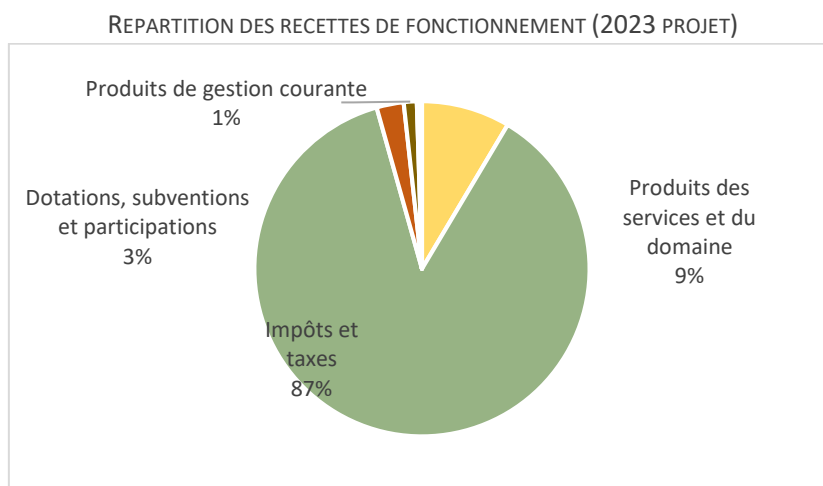
Ces charges sont intégrées dans le chapitre 67 avec notamment un montant consacré aux bourses et prix représentant diverses aides aux Putéoliens (160 K€ pour les dispositifs Bourses de l'Aventure, d'Études et d'Échanges à l'Étranger, Permis de Conduire Citoyen, ...). Cette année, la commune reversera également, par le biais des charges exceptionnelles, l'avance pour garantie de recettes perçue de l'État fin 2021 pour un montant de 178 k€. Comme l'an passé, des prévisions seront également faites pour régler des contentieux en cours. Enfin, 600 K€ pourraient être inscrits pour les indemnités d'imprévision sur les marchés, les intérêts moratoires et l'annulation de titres.

FONCTIONNEMENT – Les principales recettes

Hors opérations d'ordre, les recettes enregistrées en section de fonctionnement sont classées comme suit :

- les atténuations de produits ;
- les produits des services du domaine et ventes ;
- les impôts et taxes ;
- les dotations subventions et participations ;
- les autres produits de gestion courante ;
- les produits financiers ;
- les produits exceptionnels.

Elles sont successivement analysées ci-après.



1. Les atténuations de produits

Relevant du chapitre 013, ces atténuations de produits enregistrent les remboursements sur rémunération du personnel (maladie).

Pour 2023, il sera envisagé un montant proche du réalisé de 2022. Ce montant est par nature imprévisible.

2. Les produits des services du domaine et des ventes

Ces produits enregistrés dans le chapitre 70 sont majoritairement composés de redevances et droits des services à caractère social, sportif, périscolaires, d'enseignements et de loisirs, auxquels il convient d'ajouter diverses redevances d'occupation du domaine public et de remboursement de frais de personnels mis à disposition (CCAS par exemple).

En d'autres termes, il s'agit des tarifs acquittés par les usagers dont la recette pourrait s'élever à 17,4 M€ en 2023.

Chaque année, la majorité municipale met tout en œuvre pour préserver le pouvoir d'achat des Putéoliens en conservant des droits d'accès aux services à tarif modique. Cette année encore la politique tarifaire s'inscrit dans cette dynamique.

3. Les impôts et taxes

Recensés dans le chapitre 73, ils comprennent par ordre décroissant d'importance :

DETAIL DES IMPOTS ET TAXES (ESTIMATIF)

| Libellés impôts et taxes | 2022 | 2023 (projet) |
|---|-------------------|-------------------|
| Attribution de compensation | 116 590 K€ | 116 590 K€€ |
| Impôts directs locaux | 51 511 K€ | 54 500 K€ |
| Droits de mutation | 4 694 K€ | 4 000 K€ |
| Taxe de séjour | 973 K€ | 980 K€ |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité | 909 K€ | 900 K€ |
| Droits de place | 389 K€ | 260 K€ |
| Taxe locale sur la publicité extérieure | 276 K€ | 300 K€ |
| TOTAL | 175 343 K€ | 177 530 K€ |

L'attribution de compensation

La fiscalité économique préalablement perçue par Puteaux au titre notamment des entreprises de La Défense, est désormais perçue par la métropole du Grand Paris pour une part (CVAE) et par le territoire Paris Ouest la Défense (CFE) de façon transitoire.

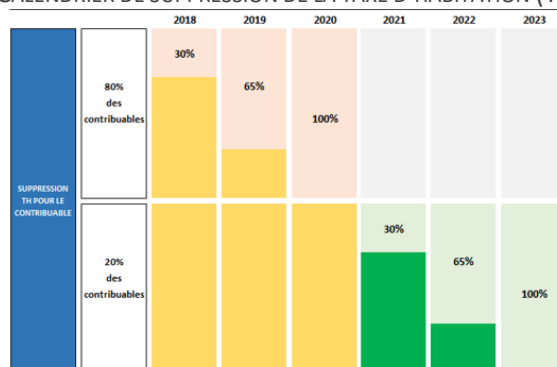
Le montant ainsi perdu est compensé à l'euro près en valeur 2015 à la ville qui perd en conséquence le bénéfice de la croissance de cette recette (de l'ordre de 2% par an soit 2 à 2,5M€/an).

Deux tiers des recettes fiscales de la ville sont figés à leur niveau 2015 générant une absence de recette de 2,5M€/an.

La suppression de la taxe d'habitation partiellement compensée pour la ville

A compter de 2023, **aucun foyer putéolien ne paiera la taxe d'habitation.**

CALENDRIER DE SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH)



Depuis 2021 la ville ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales mais perçoit en contrepartie la taxe sur le foncier bâti préalablement levée par le département sur son territoire. Comme cette taxe sur le foncier bâti du département n'équivaut pas strictement au produit de TH perdu, un ajustement est apporté par le coefficient de compensation correcteur (dit « CoCo ») qui évoluera au même rythme que les bases fiscales.

Pour la commune de Puteaux, cette recette de 16 millions d'euros a été compensée par la reprise de la fiscalité foncière des départements moyennant l'application d'un coefficient correcteur afin de neutraliser toute surcompensation. La dynamique de la taxe d'habitation

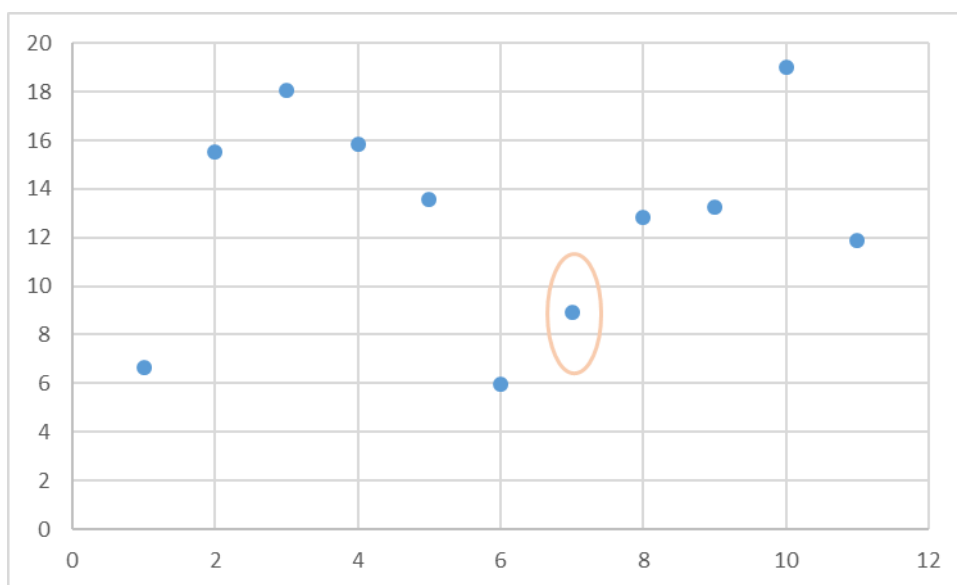
s'appuyant sur les ressources du foyer a ainsi été gommée. Par ailleurs la loi de finances reporte de deux ans (de 2026 à 2028) la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation. Les récentes annonces du Gouvernement sur l'évolution à venir des compensations laissent à craindre une perte de crédits à venir pour les collectivités.

Pour l'année 2023 la perte est estimée à 600 000 euros.

Un taux de taxe foncière parmi les plus bas du Département

Pour mémoire, Puteaux se situe toujours parmi les plus bas taux de taxe foncière du Département. Avec des bases taxables confortables, le produit fiscal dégagé est soutenu.

ANALYSE DES TAUX PUTEOLIENS



La stabilité des taux de foncier fixés par la ville contrecarrés par la hausse des valeurs locatives décidée par l'Etat

Chaque année, le produit diffère du fait de la réévaluation forfaitaire des bases décidée par l'Etat et des variations physiques enregistrées sur la commune⁸.

VARIATION DES BASES DE TAXE FONCIERE BATIE

| Années | Bases | % N/N-1 | dont forfaitaire | dont physique |
|--------|-------------|---------|------------------|---------------|
| 2022 | 372 665 000 | 3,33% | 3,40% | -0,07% |
| 2021 | 360 652 000 | -1,59% | 0,20% | -1,79% |
| 2020 | 366 466 671 | 4,49% | 1,20% | 3,29% |
| 2019 | 350 731 049 | 1,62% | 2,20% | -0,58% |
| 2018 | 345 139 512 | 1,23% | 1,10% | 0,13% |

Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est déterminé par application du taux (inchangé depuis 2009) aux bases fiscales. En 2022, on notera une reprise sensible des locaux assujettis, tant en nombre qu'en nature (variation physique). L'état fiscal 1259 permettant d'identifier la variation des bases est adressé chaque année à la commune en fin de premier trimestre ne permettant pas de fiabiliser totalement la prévision budgétaire.

La Ville de Puteaux n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2023. Les augmentations subies par les contribuables seront du seul fait de l'Etat au travers de l'actualisation et de la revalorisation forfaitaire annoncée à 7% (indice IPCH novembre N-1) et qui sera confirmée par l'Etat en cours d'année.

Les droits de mutation des propriétés bâties

Les recettes de droits de mutation sont sujettes à de fortes fluctuations en fonction du niveau des ventes et en fonction des calendriers de réalisation des projets de travaux qui peuvent être défavorablement impactés par la crise sur les matières premières.

Selon le cabinet KLOPFER spécialisé dans le suivi des problématiques financières du secteur public, les droits de mutation pourraient avoir atteint une ligne de crête en 2021 avec une progression de +3,8% en 2022 contre +25% l'année précédente. La progression fruit des premiers mois de l'année 2022 se tasse à compter de juillet avec un niveau de transactions mensuelles légèrement inférieur à 2021. Ainsi, la prudence est de mise et il est raisonnable d'anticiper un atterrissage moyen des DMTO au niveau moyen 2017/2020 d'ici à 2025 en raison du repli conjoncturel (taux d'usure) et structurelle (hausse des taux) de la distribution des crédits immobiliers.

Historique :

2020 : 5,2 M€, 2021 : 6,6 M€, 2022 : 4,7 M€

Le montant des droits de mutation est envisagé à 4 millions d'euros en 2023.

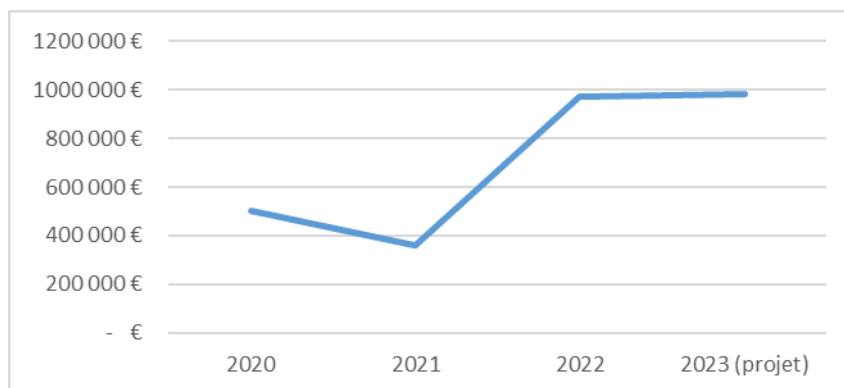
⁸ Les variations physiques sont générées par : les constructions nouvelles ou reconstructions, les changements de consistance (transformations modifiant la surface, réunion ou la division de locaux...), les changements d'affectation (par exemple un local commercial ou rural qui devient local d'habitation), les changements de caractéristiques physiques (les installations d'équipements nouveaux, gros travaux de remise en état, aménagement de combles en pièces habitables) et enfin les changements d'environnement (réalisation d'opérations d'urbanisme ou d'équipements collectifs, implantation ou la suppression d'établissements générateurs de nuisances).

La taxe de séjour

Elle est payée par les touristes séjournant à titre temporaire sur le territoire communal via hôtels et chambres d'hôtes.

Après concertation avec les hôteliers, la Ville est passé d'une perception forfaitaire à une perception au réel en 2018. Si les années 2020 et 2021 ont connu une forte baisse du tourisme, l'année 2022 semble conforter Puteaux dans la place que la commune occupe notamment dans le tourisme d'affaire.

VARIATION DE LA TAXE DE SEJOUR



Les recettes de taxe de séjour pour l'exercice 2022 s'élèvent à 970 k€ ; ce qui devrait permettre à la ville d'inscrire par prudence le même montant pour l'année 2023.

4. Les dotations, subventions et participations

Ces recettes sont enregistrées dans le chapitre 74 et comprennent majoritairement les subventions de la CAF des Hauts-de-Seine (Contrat Enfance Jeunesse) et du Département pour une recette combinée pouvant être estimée à plus de 3 M€.

Du fait de leur nature contractuelle, ces recettes seront budgétées à leur niveau des années antérieures.

5. Les autres produits de gestion courante

Prévues au chapitre 75, les recettes liées à la location de locaux par la Ville, ainsi que les redevances versées par les fermiers et concessionnaires dans le cadre des délégations de service public pourraient être prévues à l'identique que 2022, soit 2,5 M.

Du fait de leur nature contractuelle, ces recettes n'évolueront que très peu en 2023 mais pourraient être impactées par les suites de la crise sanitaire.

6. Les produits financiers

La recette qui sera budgétée correspondra aux intérêts produits par une OAT (obligation assimilable du Trésor – emprunt d'Etat).

Le montant budgété en 2023 sera identique à celui réalisé en 2022, à savoir 7,6 K€.

7. Les produits exceptionnels

Pour mémoire, les sommes constatées sur ce chapitre ont pour origine des recettes de cessions immobilières, budgétées en recettes d'investissement au chapitre 024, mais réalisées en recettes de fonctionnement au chapitre 77 comme l'exige l'instruction comptable M14.

Il n'est pas prévu à ce jour d'inscrire des produits exceptionnels (chapitre 77) au budget 2023. Les cessions seront inscrites en investissement avec notamment l'encaissement de du produit de la vente de La Falaise et de deux cessions auprès du promoteur VERECCHIA (1,6 M€).

FONCTIONNEMENT – L'excédent brut de fonctionnement en tension

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est la différence entre les recettes et les dépenses de gestion courante et constitue l'épargne de gestion de la commune.

Les données budgétaires 2023 demeurent en cours de finalisation. Il est possible qu'elles évoluent à la marge entre le présent rapport et le projet de budget qui sera soumis au Conseil municipal sous un mois. Il en va de même pour les données de clôture 2022 qui sont en cours de vérification avec le Trésorier municipal.

PROJET D'EQUILIBRE (M€)

| Recettes de fonctionnement (en M€) | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 projet |
|--|--------------|---------------|---------------|--------------|
| Atténuations de charges | 0,3 | 0,2 | 0,3 | 0,3 |
| Produits des services, du domaine et ventes diverses | 13,8 | 17,6 | 19 | 17,4 |
| Impôts et taxes | 179 | 176 | 175 | 177,5 |
| Dotations et participations | 6,6 | 5,3 | 6,4 | 5,3 |
| Autres produits de gestion courante | 3,2 | 2,9 | 3 | 2,5 |
| Total des recettes de gestion courante | 202,9 | 202 | 203,7 | 203 |
| Produits financiers | - | - | - | - |
| Produits exceptionnels | 53 | 6,3 | 2,8 | 0,19 |
| Reprises sur provisions semi-budgétaires | - | 0,17 | 0,51 | 0,5 |
| Total des recettes réelles de fct | 255,9 | 208 | 207,01 | 203,7 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | - | 0,1 | - | 0,1 |
| Total des recettes d'ordre | - | 0,1 | - | 0,1 |
| Total de l'exercice (hors excédent reporté) | 255,9 | 208,57 | 207,01 | 203,8 |
| Excédent reporté | 34,5 | 26,5 | 32,5 | 41,5 |
| TOTAL des recettes de fonctionnement | 290,4 | 235,07 | 239,51 | 245,3 |

| Dépenses de fonctionnement (en M€) | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 projet |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Charges à caractère général | 49,4 | 50,2 | 51,5 | 68,1 |
| Charges de personnel | 68,5 | 69 | 70,8 | 72,2 |
| Atténuations de produits | 21 | 20 | 18,9 | 19 |
| Autres charges de gestion courante | 48,2 | 44,2 | 44,4 | 46,8 |
| Total des dépenses de gestion courante | 187,1 | 183,4 | 185,6 | 206,1 |
| Charges financières | - | - | - | - |
| Charges exceptionnelles | 0,4 | 6,1 | 0,7 | 3 |
| Dotations aux provisions semi-budgétaires | - | 0,2 | 1 | 1 |
| Dépenses imprévues | - | - | - | 0,8 |
| Total des dépenses réelles de fct | 187,51 | 189,79 | 187,3 | 210,9 |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 58 | 12,98 | 10,6 | 10 |
| Total des dépenses d'ordre | 58 | 12,98 | 10,6 | 10 |
| Total de l'exercice (hors excédent reporté) | 245,51 | 202,77 | 197,9 | 220,9 |
| Déficit de fonctionnement reporté | - | - | - | - |
| TOTAL des dépenses de fonctionnement | 245,51 | 202,77 | 197,9 | 220,9 |

Depuis deux ans par l'effet notamment de la crise sanitaire, un resserrement de l'excédent brut de fonctionnement est constaté, résultant de recettes en baisse et de dépenses en hausse. Compte-tenu des différentes hausses de prix subies directement comme le coût de l'énergie ou indirectement au travers de la facturation des différents prestataires, l'augmentation des dépenses de fonctionnement semble pérenne.

Le résultat reporté en 2023 comme l'absence d'emprunt, permettent toutefois à la ville de maintenir une situation financière saine.

Un résultat de clôture qui se stabilise après la crise du COVID

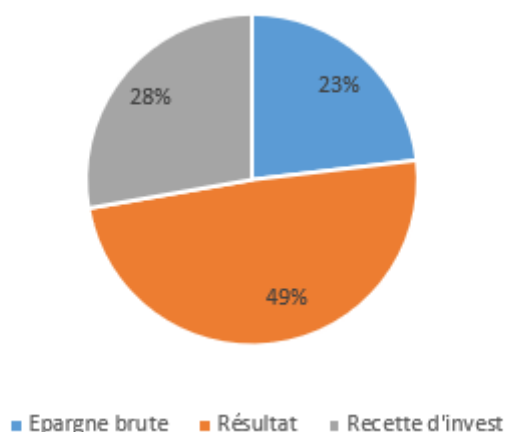
En regard des contraintes de la crise sanitaire notamment, le résultat reporté disponible entre 2020 et 2021 a fortement baissé (-15 M€). En 2022, les dépenses de fonctionnement ayant été contenues et les recettes ayant été de nouveau au rendez-vous, le résultat disponible serait de 51 millions d'euros. Celui-ci devrait être majoritairement fléché pour le financement du coût de l'énergie et l'augmentation du coût des matières premières (alimentation par exemple).

ESTIMATION DU RESULTAT DE CLOTURE DISPONIBLE

| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (projet) |
|--|--|-------------|-------------|-------------|------------------|
| D001/R001 | Déficit ou Excédent d'investissement reporté | -22,9 | -12,6 | 23,8 | 10 |
| R002 | Excédent de fonctionnement reporté | 34,4 | 26,5 | 32,6 | 41 |
| c/1068 | Excédent capitalisé | 36,3 | 18,3 | 0 | 0 |
| Total du résultat reporté N-1 en millions d'euros | | 47,8 | 32,2 | 56,4 | 51 |

Grace aux efforts d'optimisation des dépenses courantes de fonctionnement, la capacité d'investissement de la ville s'élèverait désormais à 55 M€, ce qui permettra de financer les projets de la mandature.

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (CA 2022)



L'absence de dette ou l'autofinancement de l'investissement

Cette année encore la ville de Puteaux ne s'endettera pas pour financer l'investissement. Ainsi, l'intégralité des projets de la ville est financée par :

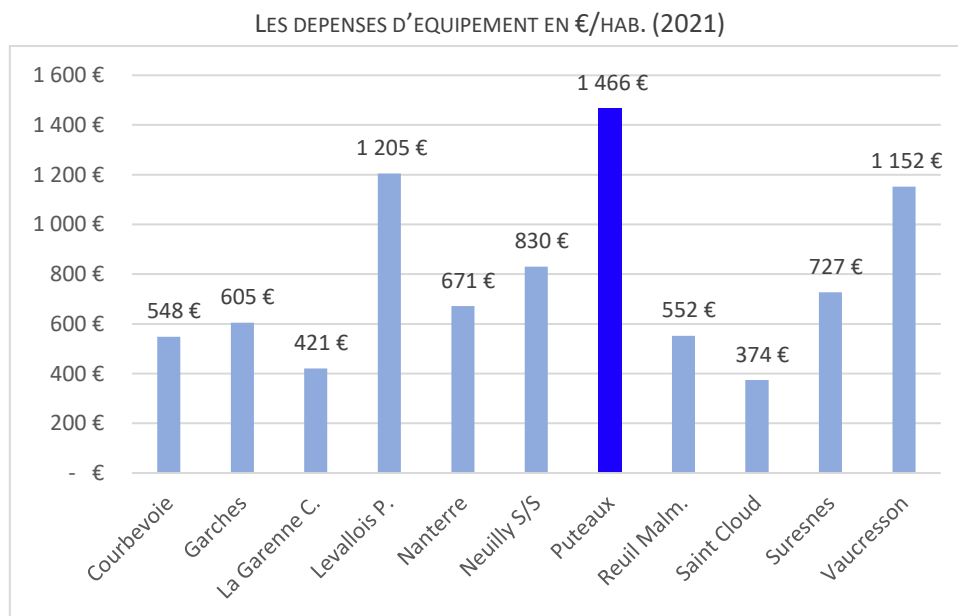
- L'autofinancement dégagé dans l'année soit l'écart entre le volume de recettes qui sont contraintes et l'évolution des dépenses qui sont impactées par des facteurs exogènes tels que l'inflation, le prix des matières premières, le coût de l'énergie, etc. ;
- Le résultat de l'exercice antérieur repris au budget qui devrait se situer autour de 51 M€ ;
- Les subventions d'investissement et autres fonds tels que le fonds de compensation de la TVA perçu avec un décalage de deux ans, estimés à 12 millions d'euros.

La ville déploie une réelle stratégie de recherche de financements extérieurs qu'ils soient privés tel que le mécénat ou publics par la perception de subventions au près d'autres collectivités telles que la Région, le Département ou la métropole du Grand Paris ainsi qu'auprès de l'Etat au travers notamment du Fonds Vert.

Focus : le besoin d'emprunt est donc nul.

INVESTISSEMENT – Malgré un contexte contraint, des projets forts pour 2023 et les années à venir

La capacité d'autofinancement dégagée permet à la ville de Puteaux de garder un niveau d'investissement soutenu, illustrant la volonté de la municipalité de développer les équipements publics et de maintenir un haut niveau de service sur la commune.



Le niveau d'investissement s'élève à plus de 1 400 €/habitant pour la commune. Il est nettement supérieur au niveau d'investissement des autres communes sur le territoire.

Rappelons que cet investissement est réalisé sans augmentation d'impôts ni recours à l'emprunt.



**AUGMENTATION
D'IMPÔTS**



**RECOURS
À L'EMPRUNT**



DETTE

L'année 2023 sera notamment marquée par le lancement de plusieurs chantiers d'envergure et les livraisons d'équipements phare attendus des putéoliens :

- La réalisation de nombreux projets en matière d'espaces verts (7 M€) et de développement durable dont :
 - o La fin de travaux et la livraison du Square de la Jungle
SQUARE DE LA JUNGLE (DESSIN D'INTENTION)



Il faudra avoir l'âme d'un explorateur pour oser s'aventurer dans le square de la Jungle. Les jeunes intrépides y découvriront une aire de jeux avec une structure monumentale et diverses sculptures animales de 50 à 2 mètres de hauteur entourée par de nombreuses essences : 17 arbres tiges et solitaires, 15 arbres en cépée, 13 palmiers mais aussi 589 arbustes et fougères et plus de 1 682 couvre-sols. Une atmosphère digne de la forêt amazonienne !

- o Le lancement et la livraison des travaux du Square des terrasses
SQUARE DES TERRASSES (DESSIN D'INTENTION)



Accolé à la crèche des Cèdres, le square des Terrasses offrira 1 200 m² d'espaces de détente et de loisirs à proximité immédiate du centre-ville. Le square offrira une aire de jeu idyllique

pour les enfants avec tyrolienne, toboggans, trampoline, jeux d’eaux dans un écrin de verdure comprenant 35 arbres, une rivière et une cascade notamment.

- Le début des travaux du jardin du presbytère

JARDIN DU PRESBYTERE (DESSIN D’INTENTION)



Aux abords de l’église Notre Dame de Pitié, la cour pavée va se transformer en jardin verdoyant afin de désimperméabiliser les sols, de renforcer la trame verte et les continuités végétales du quartier. Cet aménagement s’inscrit dans un plus vaste projet de création d’un réseau de jardins et îlots de fraîcheur avec le square du théâtre, le jardin du sud et le square du puis situés à proximité.

- La réalisation de cours oasis dans les écoles Jacotot et République

COUR OASIS (DESSIN D’INTENTION)



Les élèves des écoles Jacotot et République découvriront à la rentrée 2023 des cours d’école dites « oasis » : ces espaces rafraîchis, végétalisés (400 à 500 m² d’espaces verts) et ludiques seront plus agréables à vivre au quotidien pour les écoliers qui y trouveront des structures de jeux en bois, un potager, des parcours pédagogiques sur le thème de l’eau, etc.

- o La conversion des chaudières fiouls en chaudière à agropellets

RESEAU DE CHALEUR A AGROPELLETS



Ilex la Défense, principal concessionnaire de chaleur et de refroidissement du syndicat mixte GENERIA poursuit ses travaux pour convertir d'ici à l'automne 2023 deux des chaudières fioul en agropellets, combustibles fabriqués à partir de matière première d'origine agricole. Ces nouvelles installations devraient permettre au réseau de chaleur de réduire de 54 000 tonnes ses rejets de CO2.

- la réalisation de projets en matière de patrimoine bâti et aménagement urbain
 - o Ouverture le 11 février de la ludothèque

LUDOTHEQUE



Dans un décor sur le thème du cirque la « petite ludothèque » sera accessible aux enfants à partir de 3 ans avec des déguisements, des jeux de construction, des jeux géants et symboliques. Dans une ambiance de vaisseau spatial la « grande ludothèque » accessible à

partir de 8 ans est destinée aux adolescents et adultes et proposera 2 000 jeux de société ainsi qu'un espace de jeux vidéos avec consoles, bornes d'arcade et casques de réalité virtuelle.

- Les travaux de l'école Jean de la Fontaine

L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE (DESSIN D'INTENTION)



Les travaux de l'école Jean de la Fontaine et ses 6 600 m² de surface de plancher constituent l'un des grands projets de la ville cette année.

- Lancement des travaux de l'église Notre Dame de Pitié

LA VIEILLE EGLISE



Classé monument historique depuis le 2 avril 1975, l'église Notre Dame de Pitié surnommée la « Vieille Eglise » va s'offrir un lifting après une longue campagne de fouilles archéologiques. Le chantier de restauration de l'édifice prévoit notamment la rénovation des façades et de l'intérieur de l'église (maçonneries, mobilier, menuiseries).

- Lancement des travaux de l'esplanade de l'hôtel de ville
ESPLANADE DE L'HOTEL DE VILLE (DESSIN D'INTENTION)



L'esplanade de l'hôtel de ville va être repensée afin d'offrir de meilleures conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite, l'amélioration de l'étanchéité des espaces et des aménagements végétaux ludiques, la création d'une aire de jeux, la mise en place d'une ambiance musicale et de jeux d'eau pour la fontaine. Les travaux débuteront à l'automne pour deux ans.

- le déploiement de nouvelles technologies pour faciliter le quotidien
 - le déploiement d'une cabine de télémedecine au Centre médical Françoise DOLTO

CABINE DE TELECONSULTATION AU CENTRE DOLTO



Réserver un créneau chez un médecin généraliste se révèle de plus en plus difficile et trouver un médecin traitant une sinécure à l'heure de la désertification médicale à laquelle n'échappe pas l'Île-de-France. La ville se dote ainsi d'une cabine de télémedecine permettant d'assurer des téléconsultations avec des médecins généralistes mais également plus de 12 spécialités médicales par visio conférence.

- le site internet « Puteaux boutiques »



Initiée par la ville et portée par l'EPT POLD, une nouvelle vitrine digitale est mise à disposition des commerçants dans l'objectif de rassembler nos commerces de proximité sur une seule et même application.

- le lancement du site « Puteaux assos », le site de la vie associative



En 2023 est également projeté le déploiement d'une plateforme permettant aux habitants de se tenir informés de l'actualité associative locale et de s'engager dans des missions riches de sens et en faveur de l'intérêt général.

9. Une évolution maîtrisée des dépenses de personnel

A – Structure des effectifs permanents et des dépenses de personnel au dernier exercice connu

1. La structure des effectifs budgétaires sur l'année 2022

L'effectif des personnels de la ville de Puteaux sur emploi permanent s'est établi à **1 519 au 31 décembre 2022**. Ce chiffre n'intègre ni les vacataires, ni les agents recrutés pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou encore les agents recrutés pour faire face à l'absence temporaire d'un agent sur emploi permanent.

Au 31 décembre 2022, en équivalents temps plein sur postes permanents (ETP) cela représente un effectif de 1 418,37 et de 1 400,44 sur l'ensemble de l'année en proratisant les dates d'arrivées et de sorties des agents dans la collectivité (ETPT).

L'effectif des personnels sur emploi permanent **a baissé de 71 agents** en 2022 par rapport à 2021, les équivalents temps plein ont baissé de 37,11 ETP et de 61,94 en ETPT. Les efforts de rationalisation effectués en matière de gestion des effectifs ont permis de supprimer dans le même temps **25 postes**.

Cette baisse s'explique également par un taux de vacances important puisque la ville de Puteaux fait face, comme de nombreuses collectivités territoriales, à des difficultés de recrutement. L'étude publiée en janvier 2022 sur l'attractivité de la fonction publique territoriale constate que 39% des employeurs territoriaux disent éprouver des difficultés à attirer des candidats en 2021, soit 9% de plus qu'en 2015.

La diminution des effectifs est également un facteur explicatif qui couronne les efforts de rationalisation entrepris depuis plusieurs années par la collectivité.

REPARTITION PAR STATUT : 850 FONCTIONNAIRES & 669 CONTRACTUELS

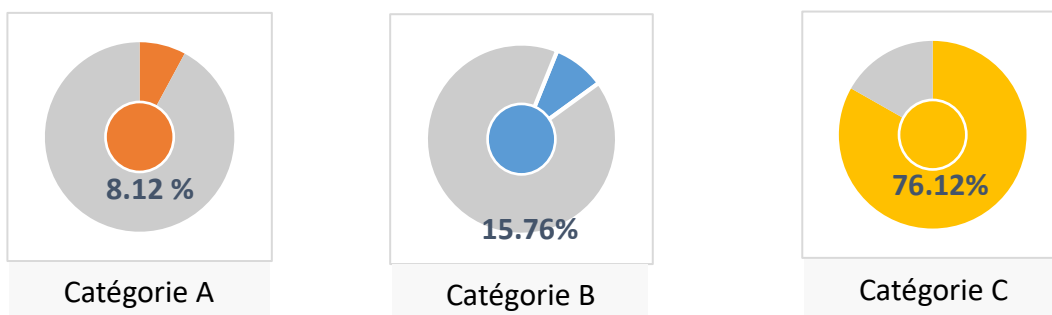


Répartition des effectifs par statut et par catégorie hiérarchique

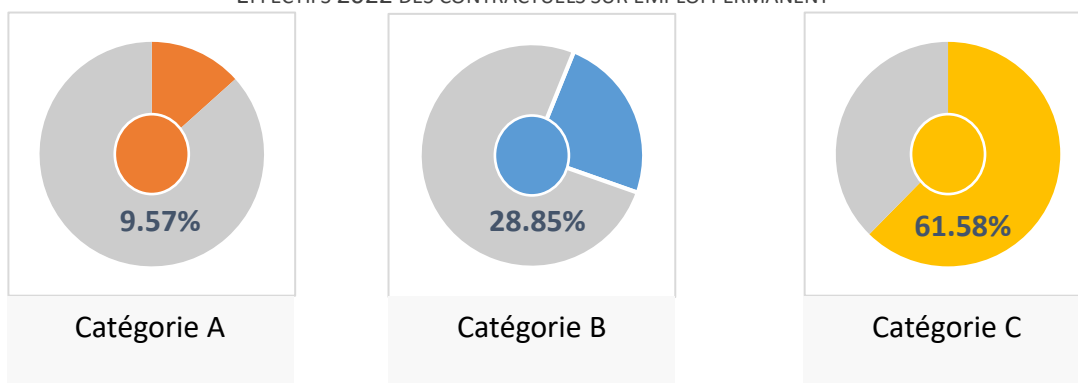
- 133 agents de catégorie A (8,76%) ;
- 327 agents de catégorie B (21,53%) contre 254 l'année dernière soit une forte augmentation de près de 30% liée à l'accompagnement des carrières et à la professionnalisation des agents
- 1059 agents de catégorie C (69,72%).

On observe une légère baisse du nombre de catégorie A dans la collectivité passant de 141 agents en 2021 (8,87% de l'effectif) à 133 agents en 2022 (8,76% de l'effectif). Par ailleurs le nombre d'agent en catégorie B augmente suite à l'impact du reclassement des agents sur le grade d'auxiliaire de puériculture qui sont passé de C à B.

EFFECTIFS 2022 DES FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT



EFFECTIFS 2022 DES CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT

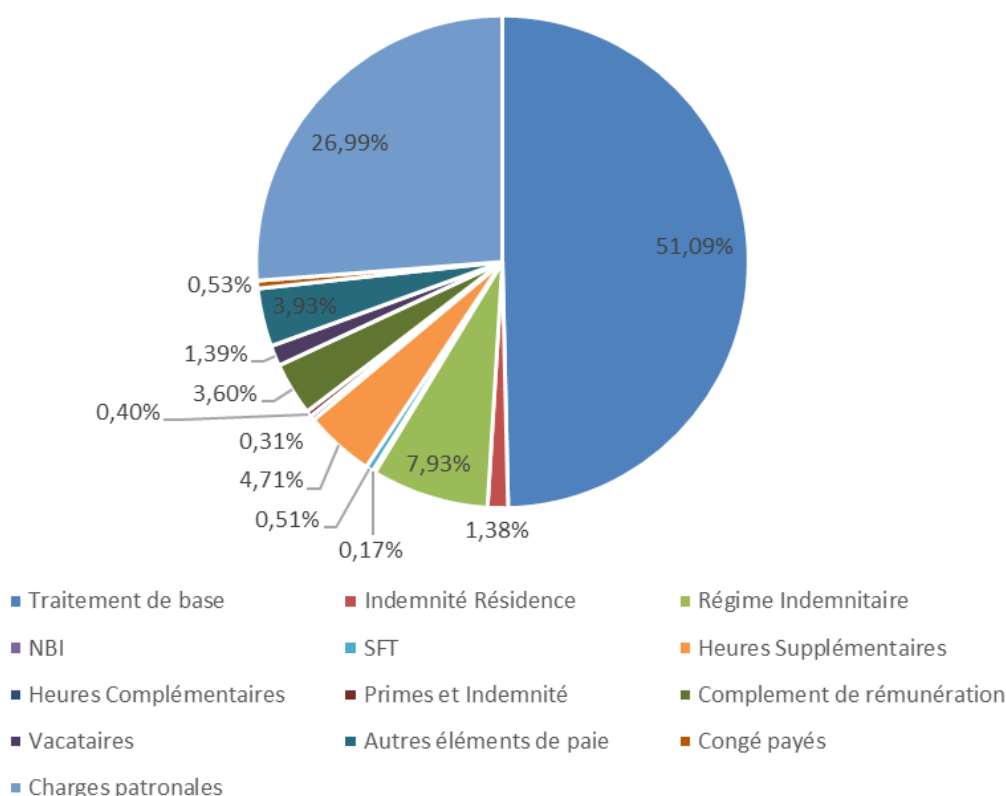


2. La structure des dépenses de personnel 2022

Les éléments de rémunération tels que les traitements de base, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires se répartissent de la manière suivante :

- Rémunération (traitement de base) hors RI/NBI/H.S/H.CPLT/H.ELECTIONS : 36 561 787 M€ ;
- Les charges patronales : 19 313 700 M€ ;
- Le régime indemnitaire : 5 674 585 M€ ;
- La NBI : 124 281 M€ ;
- Les heures supplémentaires : 3 371 229 M€ ;
- Les heures complémentaires : 221 475 M€ ;
- Les heures d'élections (4 tours) : 425 998 M€.

REPARTITION DES ELEMENTS DE REMUNERATION



En 2022, la dépense de masse salariale du budget principal a progressé de 1 725 169 € par rapport à 2021, soit 2,50% d'augmentation. La dépense s'est établie à 70 749 619 € contre 69 024 449 € en 2021.

La rémunération du traitement de base a augmenté de près de 8% avec l'effet, notamment :

- de la revalorisation du Point d'indice de 3,5% qui a engendré un coût de 569 085.90 Brut soit 842 251 chargé ;
- de la revalorisation de 5,56 % du SMIC (+0,9% en janvier 2022, +2,65% en mai 2022 et +2,01% en août 2022) ;
- des reclassements statutaires qui ont engendré un coût supplémentaire des rémunérations brutes chargées estimé à 255 356 €.

Le GVT Budgétaire correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant. Les éléments impactant le GVT correspondent à l'augmentation de la rémunération du fonctionnaire découlant :

- des avancements de grade et d'échelon ;
- des changements de grade ;
- de la variation du point de la fonction publique ;
- des mesures catégorielles statutaires ;
- des effets entrée/sortie.

Le solde positif du GVT 2022 correspond à la somme de ces effets de structure, soit :

- le GVT Indiciaire à 3,5%
- le GVT de la rémunération Permanente à 4,7%

Les avantages en nature

Un dispositif d'avantage en nature repas existe pour les agents qui, de par leurs fonctions, bénéficient de la gratuité du repas. Il s'agit des agents du Service Restauration, ainsi que des animateurs, des ATSEM et des agents d'entretien qui réalisent leurs missions sur le temps méridien dans les cantines scolaires.

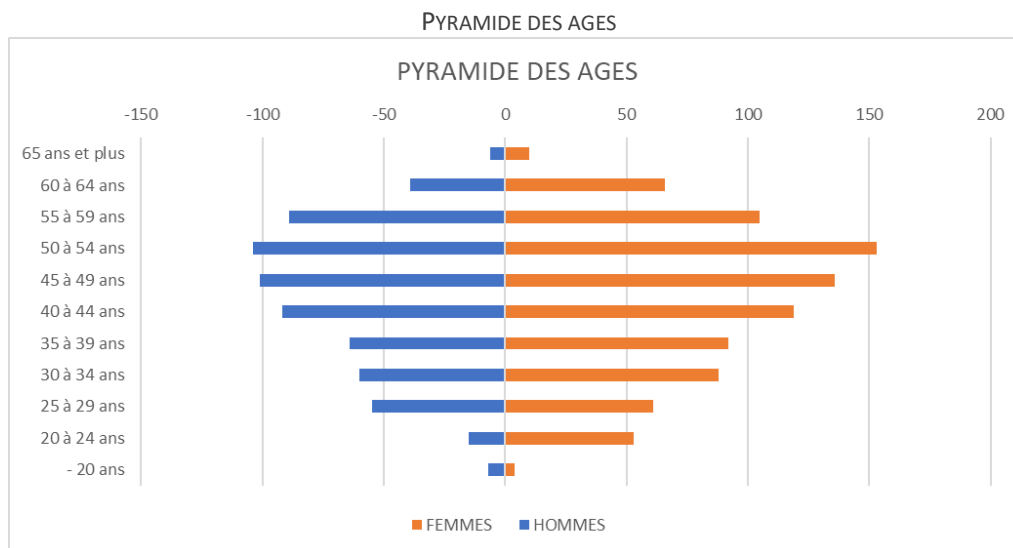
En outre, 4 agents bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service, et 6 agents d'un logement sous convention d'occupation précaire avec astreintes, au regard de la nature de leurs fonctions.

B - Les prévisions relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel pour l'année 2022

1. Les effectifs

L'un des enjeux principaux consiste à anticiper les départs à la retraite. Au regard de la pyramide des âges, d'importants départs à la retraite sont à prévoir ces prochaines années. Le nombre prévisionnel de départ à la retraite est estimé à 30 titulaires en 2023, 25 titulaires en 2024, 28 titulaires en 2025.

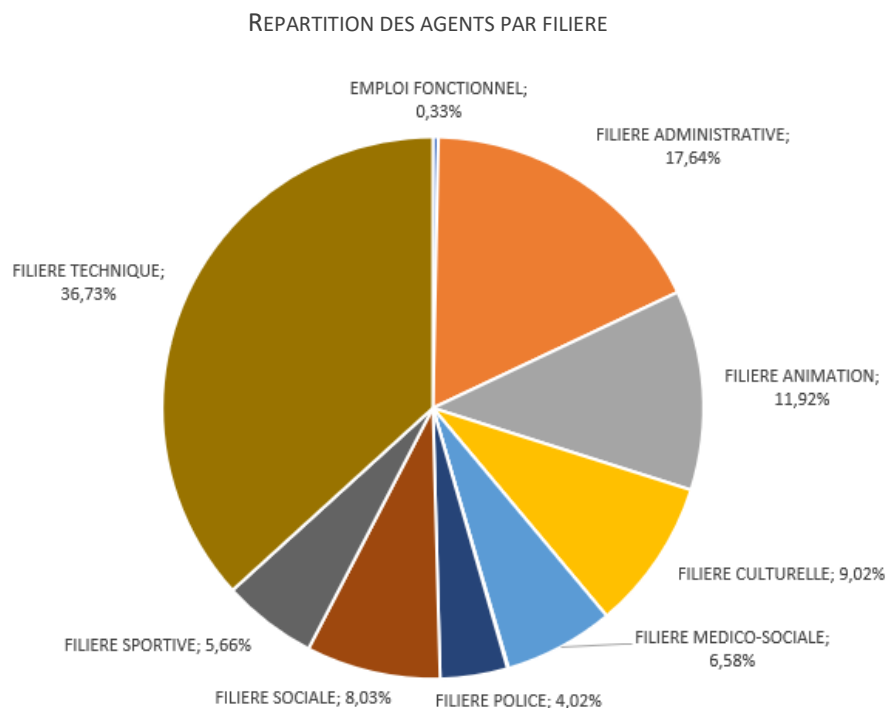
Focus : Ces données sont susceptibles d'être modifiées par le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (projet de réforme des retraites en cours de discussion au moment de la rédaction).



Cette situation est prise en compte dans le cadre de la politique de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC). Elle conduit à interroger systématiquement la nécessité de remplacer ou non les agents qui font valoir leurs droits à la retraite dans le cadre de l'optimisation du volume des effectifs.

Cette politique de rationalisation des ressources humaines passe également par une interrogation systématique de la pertinence des ressources au regard des besoins actuels et futurs de la Ville. Dans ce cadre, le développement des compétences internes et de l'employabilité est privilégié via un plan de formation approprié et un développement soutenu des mobilités internes et des reclassements.

La répartition des effectifs montre une prédominance des métiers de la filière technique (37%) par rapport à la filière administrative (18%).



2. Perspectives d'évolution de la masse salariale 2022

Les anticipations de masse salariale pour 2023 marquent la continuité de la maîtrise des dépenses de personnel.

Ces anticipations intègrent les différentes mesures nouvelles s'imposant à la commune, en partie issues de décisions gouvernementales telles que :

- L'impact de la revalorisation du SMIC est mesuré à hauteur de 135 230 € ;
- Le coût du GVT est quant à lui estimé à 215 057 € ;
- L'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat estimé à 62 261 €
- L'indemnité Fin de contrat est évaluée à 57 163 €

Par ailleurs, les effets des mouvements des effectifs sur la masse salariale sont estimés à 331 270 €.

En conséquence il est prévu un budget prévisionnel 2023 de 72 300 000 €.

C - Le temps de travail

La durée du temps de travail annuel d'un agent à temps complet est de 1607 heures (soit 35 heures par semaine). La durée moyenne hebdomadaire de travail à temps plein est fixée à 37h30 pour l'ensemble des services de la collectivité. En contrepartie du dépassement hebdomadaire de 2h30 (37h30 au lieu de 35 heures), les agents à temps complet bénéficient de 15 jours dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (RTT) qui doivent être pris dans l'année en cours. Les agents recrutés en cours d'année ou à temps partiel, bénéficient de ces jours de RTT au prorata de leur temps de présence.

Le taux d'absentéisme de la ville en 2022 s'élève à 7,48% en 2022 soit un taux nettement inférieur à la moyenne nationale telle qu'elle ressort des derniers baromètres publiés qui font état d'un taux de 9,6% en 2021.

D - La stratégie de développement des ressources humaines

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 a été l'occasion de déployer plusieurs projets RH majeurs liés à la volonté de la ville de poursuivre la modernisation de la gestion des ressources humaines.

Piloter et partager la fonction RH

Consciente de l'enjeu fort de pilotage des effectifs et de la masse salariale pour la collectivité, la direction des ressources humaines s'est dotée d'un outil de gestion de la masse salariale, Adelyce. Un travail sur la mise en place d'un tableau de bord des données clés en matière d'effectifs et de masse salariale a été créé pour accentuer le pilotage.

Après le **déploiement opérationnel auprès des managers du RIFSEEP** au 1^{er} janvier 2021, la direction des ressources humaines a mis en place un référentiel métier et une gestion des postes en 2022. En 2023, la réalisation d'un référentiel de compétences managériales va venir compléter le dispositif de GPEEC.

Moderniser et optimiser la fonction RH

2022 marque une accélération de la dématérialisation avec notamment celle des contrats de recrutement dans le SIRH et le eParapheur et l'institutionnalisation de la gestion des postes. Cette dématérialisation va se poursuivre avec notamment d'autres actes administratifs, mais également avec la procédure d'intégration des nouveaux arrivants.

Recruter, fidéliser et accompagner l'engagement professionnel

Dans le cadre d'une démarche favorisant l'expérience collaborateur, fin 2021 a été mis en place un **véritable parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants** afin de favoriser l'intégration, l'échange et le sentiment d'appartenance. Sur l'année 2022 a été déployé deux nouvelles étapes de ce parcours ; la visite de la ville et la matinée d'intégration en présence des élus.

En 2022, la Direction des Ressources humaines a développé de **nouveaux dispositifs de transmission des compétences** : un guide du tuteur et du maître d'apprentissage mais également la création d'un réseau de formateurs internes qui verra le jour de manière opérationnelle courant 2023.

L'année 2022 a également été l'occasion de réaliser en régie, en partenariat avec la Direction de la communication, un magazine interne intitulé « Ambitions – La culture des talents » toujours avec l'objectif de créer un sentiment d'appartenance à la ville.

En 2023, Puteaux s'engage dans un partenariat avec le Centre Hubertine Auclert avec pour objectif la **promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre les inégalités et les discriminations**. Pas moins de 5 sessions de formation à destination principalement des recruteurs et manager-recruteur sur ces thématiques vont être déployées.

De nombreux projets structurant la politique de développement des compétences devront voir le jour : élaboration d'un guide de la formation, partenariat avec des écoles dans le domaine de la petite enfance ou encore organisation d'un forum Emploi-Compétences.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une politique résolument axée autour d'un **investissement de la collectivité sur ses ressources humaines internes**.

Favoriser et améliorer la qualité de vie au travail

En 2022, la Direction des Ressources Humaines a **poursuivi la démarche de Qualité de Vie et Condition de Travail (QVCT)** en menant les actions suivantes :

- animation de 3 groupes de travail issu des 6 thématiques identifiées lors du questionnaire QVT de 2021 et co-construction d'un plan d'actions ;
- création d'ateliers bien-être et qualité de vie au travail sur des thématiques variées (sport, relaxation, découverte, cosmétique, inclusion...) qui ont remporté un franc succès.

2023 va être l'occasion de valider le plan d'actions et de commencer sa mise en œuvre. Les ateliers bien-être et qualité de vie au travail seront pérennisés. En complément la ville poursuit son **offre de restauration municipale de qualité à prix modeste** au sein du Restaurant 67 pour l'ensemble des agents de la ville.

Par ailleurs, l'année 2022 a permis le renforcement et la structuration de la politique de santé et sécurité au travail avec notamment :

- la mise en œuvre d'une formation des managers sur leurs rôles et responsabilités ;
- l'animation et la formation d'un réseau d'assistants de prévention dans les services.

L'année 2023 sera l'occasion de poursuivre la démarche d'évaluation des risques professionnels et de déployer de manière opérationnelle les registres de sécurité.

Enfin, Puteaux a le **projet de mettre en œuvre la prévoyance** en lien avec le renouvellement de la mutuelle santé des agents de la Ville.

10. Les orientations budgétaires par thématiques

A – Zoom sur les actions en faveur de la sobriété énergétique

La ville de Puteaux s'est engagée de longue date en faveur de la sobriété énergétique qui se traduit par plusieurs actions.

Sous l'impulsion de l'agenda 2030 elle présentera au premier semestre 2023 un « budget climat » qui présente une évaluation climat du budget afin d'identifier et comprendre les dépenses bénéfiques sur le climat, d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques et d'analyser les possibilités pour réorienter l'action publique.

EXEMPLE DE PRESENTATION DE BUDGET CLIMAT SELON LA METHODE I4CE



En 2023, parmi les projets de la ville on peut notamment mettre en avant :

- La poursuite du pilotage fin du chauffage des bâtiments de la ville avec un maintien de 19° en bâtiments municipaux hors crèches, écoles et le Centre médical DOLTO
- La rénovation de l'éclairage public avec passage en LEDs pour 2 M€ permettant d'ici à la fin de la mandature une rénovation totale du parc,
- Le passage en LEDs de bâtiments municipaux et la suppression d'un néon sur deux dans les parkings déjà engagée et qui sera poursuivie,
- L'emploi de la géothermie et de la pompe à chaleur pour chauffer le bassin de 50mètres extérieur durant la période hivernale,
- La rénovation énergétique des bâtiments administratifs municipaux ainsi que des logements via les concours apportés à l'Office de l'habitat et Paris la Défense (notamment Anatole France et Berthelot),
- La création d'espaces verts (square des terrasses, jardin Jungle) pour compenser les effets des gaz à effet de serre ainsi que le projet de renaturation des berges de Seine, les cours oasis dans les écoles, et les projets de jardins familiaux en lien avec l'Office,
- Le verdissement de la flotte municipale de véhicules,
- La poursuite du déploiement des mobilités douces traduit par le Plan vélo en maillage avec le plan de Paris La Défense,
- La poursuite de la conversion des chaudières fiouls en chaudière à agropellets.

B – Puteaux aux côtés des administrés pour les démarches de la vie courante

1. Accueil du public, modernisation des services et relations avec les administrés

L'accueil du public se modernise et se structure depuis plusieurs années déjà avec notamment le rattachement hiérarchique des agents d'accueil aux structures décentralisées telles que la médiathèque, le Palais de la culture, le Centre médical, etc. Ceci permet une prise en charge adaptée des administrés avec comme objectif unique la qualité de l'accueil.

En parallèle, l'accueil dématérialisé des usagers fait également l'objet d'une attention particulière. Ainsi, en 2022 le Portail Famille a connu des évolutions afin d'améliorer la réservation et les inscriptions aux activités de loisirs, de culture et activités périscolaires. Cette démarche sera poursuivie cette année avec le projet d'offrir plus de services accessibles et personnalisables en ligne, de simplifier les démarches et de réduire les échanges et la communication des pièces justificatives.

2. Citoyenneté, état civil et funéraire

Le service est fortement impacté par les demandes de pièces d'identité qui sont en augmentation de plus de 25% en 2022 soit près de 30 000 sollicitations accueils par an.

L'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP fin 2022 permettra de disposer d'un outil de commande publique permettant des travaux de qualité le cas échéant dans les cimetières. Cette adhésion a par ailleurs permis de réaliser des économies par rapport aux marchés précédents.

3. Bâtiments

Les dépenses 2023 seront marquées par le renouvellement du système de détection et sécurité incendie de l'hôtel de ville et la poursuite des dépenses liées au décret dit « décret tertiaire » (1 M€). Pour mémoire, le décret « éco énergie tertiaire » impose, depuis le 1er Octobre 2019, aux propriétaires de bâtiments tertiaires de minimum 1000 m², livré avant le 23/11/2018, de réaliser un plan de rénovation énergétique respectant des objectifs de réduction des consommations d'énergie : -40% pour 2030 ; -50% en 2040 et -60% pour 2050. En complément, des interventions sur les bâtiments municipaux seront budgétées pour assurer l'entretien et la modernisation du patrimoine immobilier de la ville : changement de toitures, imperméabilisation, passage en LED des bâtiments municipaux, changement de système de sécurité incendie notamment. Les dépenses moyennes annuelles permettant l'amélioration du patrimoine de la ville s'élèvent environ à 8 M€.

L'année sera également marquée par de grands projets : ouverture début février de la ludothèque rénovée, mise en service des tribunes sur l'île de Puteaux, poursuite des travaux de l'école Jean de la Fontaine qui ouvrira à la rentrée 2024 (18 M€ au budget), lancement du chantier de rénovation du parvis de l'Hôtel de Ville (4 M€).

LES TRIBUNES DE L'ÎLE DE PUTEAUX



L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE



B – Puteaux mobilisée pour la qualité de vie des habitants

Très engagée dans sa politique en faveur de la jeunesse, la Ville de Puteaux s'est vu attribuer par l'Unicef le label « Ville amie des enfants » pour la période 2020-2026. En complément, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour assurer la qualité de vie aux habitants de la ville.



SIGNATURE DU LABEL « VILLE AMIE DES ENFANTS » LE MAIRE AVEC MAÏTE MERIC, PRESIDENTE DE L'UNICEF HAUTS DE SEINE



1. Petite enfance

Structures de socialisation et d'apprentissage, les crèches municipales sont reconnues pour la qualité des soins et l'attention portés aux plus petits. Après l'attribution en 2022 à l'association IFAC de la DSP Crèche des bergères qui ouvrira ses portes en septembre 2023 pour accueillir 60 nouveaux berceaux, la ville travaille au renouvellement des DSP de la crèche Petit chaperon rouge et de la crèche des 3 ours dont les contrats seront échus en août. Ceci permet à la ville de maintenir un nombre de berceaux important dans la ville malgré les

difficultés de recrutement en petite enfance. Les procédures en cours devraient aboutir au printemps, pour une poursuite du service en septembre afin d'assurer une stabilité pour les enfants accueillis.

Les structures municipales enrichiront leurs activités avec notamment le développement de la pratique de yoga pour les enfants et des ateliers de médiation animale. Par ailleurs la ville projette un partenariat avec une structure spécialiste de la petite enfance afin de développer les actions de formations au bénéfice des professionnelles. Ceci permettra d'enrichir leur pratique, de les sensibiliser à différentes méthodes d'éducation et de développer les activités proposées aux enfants (ex : atelier avec une psychomotricienne, atelier éducation positive) et également de renforcer la qualité de vie au travail dans un secteur en pénurie.

En matière d'investissement sont prévus des travaux de réfection de crèches notamment des aménagements d'espaces ludiques et de plein air. Enfin, des actions de soutien à la parentalité seront déployées en partenariat avec le Centre médical DOLTO en lien avec le recrutement d'un nouveau pédiatre.

LES CRECHES DE LA VILLE



2. Enseignement et Jeunesse

De nombreux projets verront le jour dans les écoles et les accueils de loisirs au cours de l'année 2023. 18 classes transplantées seront organisées en 2023, dont 14 classes sur le centre de vacances municipal de Ploemeur et 4 classes de neige. 469 élèves seront concernés cette année.



De même, 642 enfants et jeunes partiront en séjours au ski durant les vacances d'hiver 2022, et environ 550 enfants partiront en séjours d'été en France et à l'étranger ; 90 enfants

profiteront du centre de vacances de Ploemeur durant les vacances de Printemps et environ 120 enfants s'y rendront durant l'été.

Les conseils communaux des Jeunes (CM2 et 4è) continueront leurs actions citoyennes, et fêteront leurs 20 années d'existence. D'autre part, l'effort consenti pour l'apprentissage de l'Anglais est poursuivi avec l'augmentation du nombre de locuteurs natifs dans les écoles.

Dans les accueils de loisirs, en cohérence avec le nouveau projet éducatif territorial, des projets « inter centres » sur les thèmes du sport, de la danse et de grands jeux seront organisés par les équipes de terrain. Parallèlement, le « plan mercredi », qui cadre les actions menées les mercredis matins dans les accueils, continue de s'étoffer avec de nouvelles propositions d'activités pour les enfants : sport, comédie musicale...également organisées sous forme de cycles de plusieurs séances, pour permettre une approche plus approfondie de l'activité. L'engagement ambitieux de la ville pour offrir aux jeunes putéoliens des accueils de loisirs de qualité se poursuit avec ce nouveau projet éducatif territorial adopté en Conseil municipal.



Enfin, l'année 2023 verra la conclusion de la « Convention Territoriale Globale » avec la CAF, qui accompagne la ville dans les propositions d'offres de services pour les enfants et les jeunes. Afin de favoriser l'égalité des chances des enfants putéoliens, les traditionnelles distributions des cartables et fournitures scolaires, des cadeaux pour Noël et des livres en fin d'année scolaire se dérouleront comme chaque année.

L'année 2023 sera également marquée par les travaux de l'école Jean de la Fontaine en vue d'une ouverture à la rentrée 2024.

3. Information Jeunesse

Le service Puteaux Information Jeunesse, lieu de ressources pour assurer l'accueil, l'information, et la documentation des jeunes dans tous les domaines qui les concernent (étude, formation, emploi, loisirs, vie quotidienne) a vu progresser significativement sa fréquentation. En complément, le PIJ accompagne également de plus en plus de jeunes dans leurs projets de départs à l'étranger (+20%).

Enfin, la ville poursuivra en 2023 le dispositif du Pass Numérique développé par l'Etat et distribué par la métropole du Grand Paris. Ce dispositif piloté par la Maison du Droit et de la Famille en coordination avec le Point Information Jeunesse. Cette démarche permet de former les putéoliens au numérique et à les accompagner dans leurs démarches administratives, de recherche d'emploi, etc.

LE PASS NUMERIQUE



4. Maison du Droit et de la Famille

La Maison du Droit et de la Famille œuvre pour la prévention et la sécurité des Putéoliens vulnérables et/ou en difficulté. Ses missions s'inscrivent dans le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui s'est réuni à nouveau en 2022 après deux ans de report en raison du COVID-19.

Par ailleurs, la Maison du Droit et de la Famille a été récompensée par l'obtention du Prix académique « Non Au Harcèlement » du Ministère de l'éducation nationale et du Label « Pacte pour l'Enfance » du Ministère des solidarités et de la santé pour la seconde année consécutive.



EN 2022, 1 550 rendez-vous ont été pris en charge en 2022 avec 549 consultations d'avocats, 116 rendez-vous de notaires, et 353 rendez-vous avec l'écrivain public. On note cette année une augmentation des rendez-vous liés au surendettement et problèmes financiers auprès du partenaire bénévole (association Crésus) qui progresse de 44%, aux problématiques de biens, actes notariés ou de successions (Notaires +6%) et particulièrement des consultations d'aide aux victimes (ADAVIP, le nombre de rendez-vous a triplé).

La Maison du Droit et de la Famille poursuivra en 2023 ses actions de prévention au sein des structures scolaires en développant son public par l'intervention également en école maternelle, ainsi que par la diversification de ses activités avec le déploiement d'ateliers de sensibilisation à la lecture du soir pour les parents par exemple.

5. Santé, handicap, social

Santé

Le Centre Médical et de Santé DOLTO a été le dernier centre de vaccination ouvert des Hauts de Seine, avec une fermeture au 15 juillet 2022 à la demande de la Préfecture et une prise en charge des vaccins par les médecins du Centre après la fermeture officielle du centre de vaccination. 13 085 injections ont ainsi été réalisées en 2022 après plus de 80 000 en 2021.

Le Centre médical poursuivra le renforcement de l'offre de soins avec l'arrivée de deux généralistes et d'un pédiatre en début d'année, ainsi que le recrutement en cours d'un radiologue notamment. La ville s'engage ainsi contre la désertification médicale qui touche l'Île de France au premier chef avec 14% de patients dénués de médecins-traitant faute de professionnels.

En complément, afin de fournir toujours plus d'outil de santé et s'adapter aux évolutions sociétales, le Centre médical DOLTO inaugurera prochainement une cabine de téléconsultation permettant de joindre un médecin généraliste ou spécialiste par visio conférence.

CABINE DE TELEMEDECINE



QUELS SONT LES OUTILS DE MESURE PRÉSENTS DANS LA TÉLÉCABINE ?



Un pèse personne présent dans le siège



Un saturomètre pour mesurer le niveau d'oxygénation du sang



Un tensiomètre : un brassard de chaque côté du siège permet la prise de tension à chaque bras



Un thermomètre



Un stéthoscope pour permettre au médecin d'écouter la fonction respiratoire et l'activité cardiaque



Un otoscope pour ausculter les oreilles



Un dermatoscope pour l'analyse de grains de beauté et autre



Une caméra grand angle avec zoom important contrôlée par le praticien

Toutes les données de santé sont strictement confidentielles.
Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation.

Ceci a pour objectif de permettre une gestion des petites urgences par des rendez-vous simples et rapides pour les difficultés du quotidien (médecin généraliste, dermatologue, etc.) et de mettre à disposition des spécialités qui ne sont pas à ce jour disponibles à DOLTO (sous réserve de leur disponibilité auprès du prestataire) dans le cadre d'une consultation confortable, confidentielle et efficace avec de nombreux appareils de mesure. Les rendez-vous peuvent être pris en ligne sur le site de la ville et sur le site du centre médical DOLTO, ou directement sur place.

Handicap

L'activité du pôle handicap est en nette augmentation avec l'accompagnement de 95 familles contre 50 précédemment soit plus du double, et 18 enfants en accueil de loisirs contre 4 précédemment. La ville maintient son engagement aux côtés de ces personnes nécessitant un accompagnement et un espace public adapté.

L'année 2023 permettra de poursuivre les sorties et loisirs pendant les vacances scolaires avec un projet de séjour adapté pour les jeunes, participer cette année encore à la Nuit du handicap et l'acquisition d'un vélo adapté ainsi que d'une balançoire fauteuil dont l'installation. La municipalité travaille également au déploiement de plusieurs plans en braille dans la ville après la mise à disposition d'un premier exemplaire à l'hôtel de ville. Par ailleurs la municipalité continuera les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics pour un montant de près de 200 K€.



Social – CCAS

La ville de Puteaux poursuivra son accompagnement du Centre communal d'Action Sociale en 2023 afin qu'une action adaptée soit réalisée à destination des populations le plus fragiles.

La sortie de crise sanitaire couplée à une crise économique a également très fortement impacté l'activité du C.C.A.S. car les périodes de confinement (repli sur soi), les difficultés liées à l'accès aux soins voire la quasi fermeture de certaines juridictions (ex : urgence des tutelles) ont majoré les demandes et orientations pour bénéficier de services à domicile (ex : portage de repas, aides), les signalements et les interventions liés à des troubles cognitifs car le sentiment de peur a particulièrement fragilisé les seniors vulnérables et les demandes d'accompagnement et d'informations dans le domaine de la lutte contre l'isolement et de la gérontologie.

Il est à souligner que le CCAS avait été précurseur sur la prise en charge de certaines difficultés financières dont l'acuité s'est malheureusement renforcée en 2022, avec le déploiement de la Prime Solidarité Energie pour les seniors dont les revenus sont sensiblement supérieurs aux minimas sociaux (soit une aide exceptionnelle de 210€ / 12 mois et par foyer).

En 2023, le CCAS a pour projet de développer l'épicerie sociale et solidaire en proposant aux bénéficiaires une surface plus vaste et totalement adaptée aux personnes à mobilité réduite. L'épicerie comportera également un espace sera spécifiquement dédié aux enfants et proposera des ateliers pédagogiques et de prévention.

Le CCAS a sollicité une subvention similaire à celle de l'année dernière.

Social – Office de l'Habitat de Puteaux



L'année 2022 a été marquée par la création de l'Office public d'habitat Rives de Seine Habitat qui regroupe les villes de Courbevoie (44 résidences), Levallois-Perret (23 résidences) et Puteaux (28 résidences) gérant ainsi un parc de 11 832 logements dont 44 % à Puteaux.

La fusion permet aux trois OPH de maintenir une très grande qualité de service pour l'ensemble des locataires, grâce à la création d'agences territoriales sur les trois villes. Elle amène à mutualiser les compétences dans le but d'améliorer l'offre de service, tout en conservant une proximité avec les locataires. Elle devient par ailleurs source d'économies d'échelle qui pourront être investies notamment dans des opérations de rénovation de logements et dans le développement du patrimoine.

En tant qu'acteur majeur du logement social et bailleur responsable et engagé, l'Office poursuit son action en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

En 2022 a débuté la réhabilitation énergétique de la résidence Anatole France (8,7M€) dont les travaux comprennent l'intérieur des logements, les parties communes et les façades extérieures dont les travaux devraient s'achever en juin. Le montant de l'investissement s'élève à 8,6 M€.



En 2023 seront engagés les travaux de la résidence Berthelot. Pour répondre à ces priorités et financer ces chantiers de réhabilitation ou de rénovation, la commune envisage le versement d'une subvention d'un million d'euros similaire au montant 2022.

6. Vie associative



Le Fête des Sports et des Associations

Pour 2023, la Ville de Puteaux renouvellera son soutien financier aux 58 associations non sportives réparties dans les domaines de l'enseignement, la culture et l'aide aux personnes en difficulté, et continuera à créer du lien entre les associations et les puteoliens en organisant des événements sur diverses thématiques telles que la santé, le handicap, l'aide en faveur des enfants en difficulté scolaire, etc.

Afin de poursuivre la valorisation du tissu associatif de son territoire, la Ville innovera à travers la diffusion d'une newsletter et la création d'un site internet « Puteaux Assos », qui permettra aux associations la mise à jour de leurs informations administratives, le dépôt de leur dossier de subvention, ainsi que la promotion de leurs événements avec la possibilité d'insérer des photos et des vidéos de témoignages.

Face au succès de l'édition 2022, la Maison des Associations poursuivra ses partenariats institutionnels (Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles) afin de développer et faciliter l'accès des associations aux formations, conférences et ateliers.

Les actions civiques et le bénévolat à Puteaux seront également au centre des projets, en favorisant des actions solidaires, qui pourront être lancées en partenariat avec le CCAS de Puteaux auprès notamment des seniors isolés.

7. Puteaux Point Info et vacances

Le Puteaux Point Info, qui a accueilli près de 5 000 personnes en 2022, poursuivra ses missions d'offre de services à destination des puteoliens, à travers la réservation de séjour dans l'une des résidences de vacances de la Ville, la délivrance de carte Puteaux pass ou la réservation de créneaux pour les goûters d'anniversaire à l'Espace Jules Verne.

Concernant l'Hôtel du Crêt du Loup à La Clusaz, les courts séjours (3 ou 4 jours) mis en place sur la période hivernale, remportant un franc succès, seront maintenus et après des travaux de rénovation et de développement des accès PMR, la résidence de vacances de Ploemeur sera à nouveau ouverte durant l'été.



Les Trois Hameaux, Ploemeur



Le Crêt du Loup, La Clusaz

8. Prévention et sécurité

En matière de police municipale, les dépenses s'articulent autour de trois axes : le gardiennage (400 K€ estimés), les coûts d'équipement et de maintenance et les frais de gestion dans le cadre du recours administratif préalable obligatoire (RAPO) du forfait post-stationnement (FPS) estimés à 50 K€. Afin de mieux protéger encore la population et de veiller à la sécurité des agents des remplacements de matériel et maintenance d'éthylotest sont prévus en 2023. En 2022, les atteintes aux personnes sont en diminution depuis quatre ans de -40% et une baisse spécifique de 21% des violences physiques dites crapuleuses. La police a procédé à 392 interpellations qui concernent majoritairement des infractions au code de la route à la législation et ivresses publiques. L'action concrète sur le terrain permet de prévenir les violences.

Par ailleurs la ville poursuivra sa démarche de vidéoprotection en installant de nouvelles caméras urbaines notamment à l'entrée de ville, sur le Quai de Dion Bouton, ainsi notamment que dans les parcs inaugurés en 2022. Sera également réalisée la maintenance des opérations de vidéoprotection notamment dans les manchons en voirie (100K) et l'extension du réseau de vidéoprotection en lien avec Paris La Défense.



C – Puteaux ville culturelle et sportive

La ville poursuit son engagement en faveur du sport et de la culture, avec une offre aux usagers diversifiée et de qualité.

1. Culture

Après cette 3ème saison « post-pandémie », la ville poursuit une offre culturelle riche en événements, à laquelle le public, par sa fréquentation tout établissement culturel confondu, répond de manière significative.



L'année 2023 accueillera notamment, l'exposition événement « La Légende de l'Aigle », fresque en Lego retraçant l'histoire de la vie de Napoléon 1er, en collaboration avec la Fondation Napoléon ; la 13ème édition du Graffic Art Festival dans l'espace public ; une exposition à la Maison Lorilleux sur « le monde des emojis », née lors d'une résidence de création d'un jeune artiste plasticien globe-trotter ; une édition de la nuit des musées consacrée au peintre Roland Bierge entre autres...



On notera également la reprise de l'organisation de l'exposition de fin d'année pour les ateliers de pratiques amateurs qui met en valeur toutes les disciplines enseignées autour de la thématique des « assemblages ». Des évolutions techniques et numériques seront mises en œuvre au Cinéma Le Central avec le remplacement du projecteur 4K de la seconde salle, au bénéfice d'un projecteur laser moins énergivore et du grill technique du Théâtre pour l'accroche des projecteurs. Ces évolutions permettront de maintenir le niveau de fréquentation élevé du cinéma constaté en 2022.

Enfin, en matière de jumelage, 2 anniversaires seront célébrés avec les villes de Braga (Portugal) et Opcno (République Tchèque) à travers un programme d'échanges artistiques, culinaires et sportifs.

2. Conservatoire

Le conservatoire pérennise ses enseignements artistiques en milieu scolaire pour l'année 2023 : éveil musical dans les maternelles, intervention d'un dumiste dans les écoles élémentaires ; le partenariat avec le collège Maréchal Leclerc à travers les classes à horaires aménagés en musique et danse sera par ailleurs renforcé avec la création d'une classe à horaire aménagée en théâtre.

Sur la base des réunions récurrentes des conseils pédagogiques, de nouveaux projets seront proposés en 2023 afin de mieux faire vivre le conservatoire « hors les murs ». Des événements dans différentes structures de la Ville seront proposés afin de faire rayonner la vie artistique du conservatoire.

L'année 2023 verra aussi l'aboutissement de la création de l'Académie de Musiques Actuelles avec un concert prévu au mois de juin. Des actions au sein du département des Musiques Actuelles comme des Jam Session, ciné-concert, auditions seront menées et des projets en transversalité avec le conservatoire verront le jour.

ACADEMIE DE MUSIQUES ACTUELLES – JAM SESSION

MERCREDI 15 FÉVRIER 19H30

JAM SESSION

RENDEZ-VOUS AU CONSERVATOIRE JEAN-BAPTISTE LULLY SALLE DE BATTERIE NIVEAU -2

ANIMÉE PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DES MUSIQUES ACTUELLES

UNE FORMATION INÉDITE ET GRATUITE DE QUALITÉ !
Un engagement de campagne gagnant/gagnant

- Cours de chant individuel : 30 min/1h/1h30 (travail du souffle, posture... avec V. Yeng Seng & C. Hébert)
- Interprétation vocale : 1h par groupe de 4 élèves (technique, chant soliste vocal, travail en groupe, incarnation des rôles avec V. Yeng Seng, C. Hébert & M. Gallester)
- Polyphonie : 1h (Developer) feuille harmonique avec V. Yeng Seng
- Travail corporel : 1h en collectif (Danse et théâtre avec L. Caron et C. Benhaya)
- Formation musicale : 1h (avec Céline Bédry)
- Mise en situation en conditions professionnelles (avec tous les professeurs)
- Master-class per et initiations à la technique (avec H. Carlier, professeur conservatoire)

L'année 2023 sera aussi l'occasion de découvrir la 5ème édition du Festival Guitare avec des artistes d'envergure aussi connus que Birelli Lagrene et Sylvain Luc (venus pour l'édition 2022), un salon des luthiers, des master-class et des concerts de démonstration.

3. Médiathèques et ludothèques

L'année 2023 est marquée par l'ouverture en février de deux espaces ludothèques qui conduisent à doubler la surface allouée à la mise à disposition de jeux. Un premier espace de 190 m² ouvert au 3-12 ans sera ainsi complété d'un espace de 285 m² ouvert à partir de 8 ans et pour les ado-adultes. Ces espaces seront animés par des soirées jeu et des soirées jeu vidéo.

Dans les médiathèques, outre la mise à disposition de documents (livres, albums, presse, BD, CD et DVD, offre numérique) une programmation culturelle sera proposée tout au long de l'année : expositions, spectacles, conférences, ateliers.

Les deux médiathèques de quartier verront par ailleurs leurs espaces réaménagés : agrandissement du secteur jeunesse de la médiathèque Jules Verne, et aménagements intérieurs de la Médiathèque Bellini.



4. Archives et conservation du patrimoine

En 2023, les missions archivistiques se concentreront sur le traitement des archives contemporaines versées par les services municipaux en 2021-2022, le récolement précis des fonds anciens ainsi que le traitement et le reconditionnement de séries spécifiques (fonds photographiques, documents et objets d'origine privée).

Concernant les actions culturelles et pédagogiques, la Direction des Archives continuera d'organiser les événements récurrents que sont les Journées du Patrimoine, la Nuit des Musées et Halloween mais également de nouveaux, comme la participation au Salon Rétromobile en lien avec les 140 ans de l'installation de l'usine de construction automobile De Dion-Bouton à Puteaux.



2023 sera aussi l'année du lancement d'un album de vignettes consacré à Puteaux, afin de faire découvrir le patrimoine et la richesse de la Ville aux jeunes putéoliens, tout en participant à la valorisation des commerces locaux.

Cette année verra également la création d'un nouvel itinéraire dans l'application Puteaux balades, ainsi que la poursuite des visites scolaires et adultes. De nouveaux fonds numérisés (état-civil de 1905 à 1918 et délibérations du conseil municipal de 1790 à 1907) seront mis en ligne afin de faciliter la communication des archives historiques de la Ville.

5. Sports

Le service des sports organise chaque année une quinzaine de manifestations sportives : Ciné piscine, Aquazen, Nage contre le cancer, Téléthon, Père Noël à la piscine, Nuit de l'eau, Fête de la natation scolaire, Noël au tennis, Virades à roller, la Putéolienne, les Foulées roses, la course des pères Noël, le Gala de boxe. Il participe également à l'organisation des Estivales, et de la Fête des Sports conduites par le service Événementiel.



La Putéolienne



Les Estivales

De nouvelles animations ont été mises en place au cours de l'année 2022, et seront reconduites en 2023 : Escape Game à la piscine du Palais des Sports, Olympiades de l'amour à l'occasion de la Saint-Valentin.

La ville de Puteaux soutient également la pratique de 38 associations sportives via la mise à disposition d'installations, de prêts de matériels, de salles, pour l'organisation de réunions ou d'assemblées générales ou bien encore par l'octroi de subventions municipales pour un montant similaire à 2022.

Les priorités en termes de rénovation et d'entretien des équipements sportifs porteront notamment sur l'installation de mats d'éclairage en LED sur les courts en Quick des tennis municipaux de l'île, et concernant le Palais des Sports sur l'éclairage subaquatique à LED dans le bassin intérieur de 25 mètres, la création d'ouvrants et l'amélioration du débit de ventilation de la salle de boxe, ainsi que l'installation d'une structure durable permettant aux usagers de la piscine extérieure de se protéger des fortes températures durant la période estivale.

Conformément au plan de sobriété énergétique, la ville étudie les possibilités pour améliorer le service public tout en réduisant sa consommation d'énergie. En ce sens, le bassin de 50mètres extérieur restera chauffé grâce à la géothermie et à la pompe à chaleur demeurant ainsi ouvert au public durant la période hivernale.

E – La ville de Puteaux aux côtés des agents municipaux en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement

1. Entretien et propreté des bâtiments communaux

L'entretien des bâtiments communaux sera poursuivi avec la même exigence. Au regard de nouveaux sites et/ou besoins, les dispositions contractuelles seront revues afin d'élargir le volume des prestations. Ainsi, l'ouverture de nouveaux équipements tels que la ludothèque et les tribunes génère des coûts d'entretien qui sont pris en compte dans le budget communal.

La ville a fait le choix d'installer des diffuseurs de parfums à base d'huiles essentielles exclusivement en crèche. Cette nouvelle approche engendre une économie significative.

2. Restauration municipale

Le budget de la restauration municipale est marqué par une forte hausse du prix des denrées alimentaires de l'ordre de 20% en moyenne avec des très fortes hausses spécifiques (prix de la viande fraîche (36%), produits d'épicerie (33%), produits laitiers (20%), et viandes surgelées (28%) et une situation sur le marché totalement bouleversée depuis un an par une succession d'évènements qui pèse sur la disponibilité des produits et surtout sur les tarifs. La crise climatique et la crise en Ukraine ont été complétées d'une crise sanitaire liée à la grippe aviaire avec une diminution du cheptel de vache et de veau et la mise en place de quota de pêche sur différentes espèces de poissons et la diminution de la flotte de pêche faute de rentabilité.

La municipalité fait le choix de maintenir un prix de restauration scolaire constant permettant d'offrir à l'ensemble des enfants scolarisés un repas chaud et de qualité et équilibré en accord avec les recommandations GEMRCN chaque jour.

A titre informatif, la restauration collective est divisée en quatre secteurs d'activités principales :

- Les agents communaux - 58 000 repas par an
- Les enfants de crèches - 61 000 repas par an
- Les enfants des restaurants scolaires - 720 000 repas
- La maison de famille Wallace - 11 400 repas

Sur l'année 2022 la fréquence des produits BIO sur l'ensemble des crèches et restaurants scolaires est de l'ordre de 19 % et celle des produits certifiés est 16 % soit un total de la masse financière des achats alimentaires de plus de 35 %.



3. Parc automobile municipal

La ville poursuivra cette année son engagement en faveur du rajeunissement et de modernisation de la flotte dans une logique de développement durable. A ce titre, la ville envisage l'acquisition d'une dizaine de véhicules dont 6 voitures Kangoo électriques, un camion hayon et un camion frigorifique notamment pour un budget total de 700 K€. En complément l'acquisition de vélos permettra de poursuivre le verdissement de la flotte.



Cette démarche répond au double objectif de qualité de vi(II)e des Putéoliens et de nos agents qui se déplaceront sans émission de gaz à effets de serre, dans un périmètre de Zone à Faibles Emissions sous l'égide de la Métropole du Grand Paris.

L'année 2022 a été marquée par une optimisation du recours aux transports en commun avec le recours à un prestataire permettant d'assurer un transport en cars propres pour les accueils de loisirs et enfants accueillis dans les établissements de petite enfance et d'enseignement.

D – Puteaux engagée pour le cadre de vie et le développement durable

1. Aménagement urbain, habitat

L'aménagement urbain consiste à organiser et structurer l'espace public en prenant en compte les besoins des différents acteurs, le cadre politique national (et européen), les contraintes techniques, environnementales et budgétaires. Dans ce cadre, la ville instruit les demandes d'autorisation des droits des sols de façon dématérialisée par le biais d'une demande des pétitionnaires déposée sur le site internet de la ville. Ces échanges seront également simplifiés à compter de 2023 à la demande de la Préfecture pour centraliser les envois.

La ville prévoit en 2023 une augmentation des charges des locaux préemptés ainsi qu'une enveloppe pour réaliser des préemptions le cas échéant (200 K€). En complément, la ville accordera une subvention à Paris la Défense similaire à celle des années précédentes.

2. Voirie et parkings

En complément des travaux d'entretien et de maintenance des voiries sont envisagés en 2023 divers travaux dont

- Le développement de rues scolaires et d'aménagement de circulation douce
- Le déploiement de bornes payantes de recharge et de stationnement dans les parkings en sous-sol
- La poursuite du passage en LED des espaces publics pour atteindre 80% couverts en 2023
- Des travaux de revêtement rue des Bas Roger et avenue Charles de Gaulle en lien avec le département
- Des travaux en lien avec l'ouverture du jardin Jungle sur le Boulevard Wallace

Un budget de près de 13 M€ sera alloué à la voirie en 2023. En complément l'année 2023 sera marquée par le lancement des travaux de l'esplanade de l'Hôtel de ville pour une durée de 2 ans.

3. Espaces verts

En matière d'espaces verts, l'année 2023 sera marquée par la fin des travaux et la livraison du Square de la Jungle, et le lancement des travaux du Square des terrasses et du jardin du presbytère dans le vieux Puteaux.

En complément, la ville engagera des travaux au sein des cours d'école avec le déploiement de brumisateurs pour rafraîchir les cours de jeux, et la réalisation de cour « oasis » dans les écoles Jacotot et République afin de déployer les ilots de fraîcheur en ville. En complément, près de 300 K€ seront alloués à l'entretien d'espaces de jeux pour enfants.



4. Développement durable

En 2023, la biodiversité locale continuera d'être valorisée grâce aux missions apiculture, aquariophilie et au suivi de la faune sauvage (avifaune et chiroptères). La finalisation de l'inventaire ornithologique proposé par la LPO et géré avec le service Espaces Verts est prévue pour le printemps 2023. Quant à la mise en service de nouveaux capteurs à chauves-souris, elle permettra de mettre à disposition des habitants une interface pédagogique basée sur les relevés de l'étude et consultable au Naturoscope.

L'éducation et la sensibilisation des différents publics aux enjeux environnementaux restera une priorité. Deux expositions temporaires seront présentées, accompagnées par un riche programme d'animations (ateliers, contes, visites libres ou guidées). La programmation des Dimanches Nature sera élargie à un public adulte. Le cinéma 4D du Naturoscope sera quant à lui transformé en un cinéma classique afin de renouveler l'offre de films. La programmation des animations scolaires via l'édition d'un guide à destination des enseignants permettra de relancer le programme Eco-école.



Enfin, l'organisation de grands événements comme la Fête des Jardins et du Développement Durable sera maintenue. Les agents volontaires de la Ville pourront également se mobiliser en participant au dispositif « Congé Solidaire », en pause depuis 2020.

La mise à disposition d'outils permettant aux habitants de réduire leur empreinte environnementale se poursuivra via le prêt de caméras thermiques afin de détecter les déperditions de chaleur dans leur logement, la vente de composteurs et lombricomposteurs et la participation à 3 défis thématiques (réduction des déchets, réduction des consommations énergétiques et amélioration de l'alimentation).

La gestion des biodéchets dans la restauration collective (scolaire et municipale) et la lutte contre le gaspillage alimentaire seront également au cœur des priorités. Au cours de l'année, les tables de tri, déjà présentes dans les écoles élémentaires, seront progressivement installées au sein des écoles maternelles. Suite à la réglementation qui vise à proposer aux habitants une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets, la réflexion sur la mise en place de cette collecte, déjà effective sur les marchés et dans les restaurants scolaires se poursuivra.

La finalisation de la démarche Agenda 2030, prévue pour 2023, donnera lieu à une orientation stratégique pérenne en matière de développement durable pour la Ville. En complément la ville travaille à l'élaboration d'un « budget climat » qui présente une évaluation climat du budget afin d'identifier et comprendre les dépenses bénéfiques sur le climat, d'évaluer la

cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques et d'analyser les possibilités pour réorienter l'action publique. Ce rapport sera présenté en conseil municipal au printemps 2023.



E – Puteaux en soutien des acteurs économiques locaux

Si la compétence de développement économique est désormais pilotée par le territoire Paris Ouest la Défense, Puteaux demeure engagée au titre de l'intérêt local, notamment sur la question de l'emploi et des commerces de proximité.

1. Emploi, relations avec les entreprises

Puteaux développement poursuivra son accompagnement des acteurs économiques locaux par différents biais : déploiement de Puteaux Direct Juridique, ligne d'appel à destination des entreprises pour disposer d'un soutien et de conseils juridiques notamment pour aider à la création d'entreprises. L'écoute psychologique mise en place en partenariat avec Dolto sera par ailleurs reconduite. En regard, Puteaux Développement accompagnera également les usagers dans leur recherche d'emploi par la reconduction de la semaine de l'emploi pour la troisième année consécutive, qui permet de disposer d'un coach professionnel, d'accompagnement aux entretiens ainsi qu'un dressing solidaire.

La plateforme d'aide juridique et de solutions pour votre entreprise

Exposer simplement ma situation

PUTEAUX DIRECT JURIDIQUE

📞 01 76 34 07 83

Prenez simplement rendez-vous
Choisissez vos disponibilités dans l'agenda dédié

Exposez-nous vos difficultés
Décrivez simplement votre problématique à ROBIN

Obtenez des solutions
Les meilleurs experts sélectionnés pour vous

Nous organisons
immédiatement un premier rendez-vous avec le meilleur expert pour analyser votre situation

Nous comprenons
et analysons votre situation, ses causes, ses parties prenantes afin de déterminer un plan d'action
report de charges, chômage partiel, loyers, aides financières, etc...

Nous fédérons
les meilleurs experts pour vous aider à obtenir solutions concrètes à toutes vos problématiques juridiques et financières

Avez-vous des questions ? Je me ferai un plaisir de vous aider.

La newsletter économique sera reconduite tout comme le développement du LinkedIn qui a vu sa communauté progresser à 5 409 abonnés.

La thématique de l'innovation sera le fil rouge de l'intervention de Puteaux Développement en 2023 avec notamment la reconduction du Talents Lab sur la thématique de la cybersécurité qui se déroulera début juin, en lien avec le Campus Cyber accueilli à Puteaux, lieu totem de la cybersécurité qui rassemble les principaux acteurs nationaux et internationaux du domaine regroupant sur un même site des entreprises (grands groupes, PME), des services de l'État, des organismes de formation, des acteurs de la recherche et des associations. Enfin la ville poursuivra la démarche de mécénat qui a permis de mobiliser d'ores et déjà 5 mécènes sur l'année 2022 pour soutenir les projets puteoliens.

2. Commerces

La ville s'est dotée d'une plateforme de e-commerce permettant aux commerçants de Puteaux de créer leur e-boutique pendant la crise sanitaire sans frais (hors coût de transaction bancaire) en lien avec le territoire POLD. En complément cette année, la ville poursuivra son engagement en faveur d'un centre-ville commercial et vivant avec notamment le déploiement de boutiques éphémères ou à l'essai, permettant à de jeunes entrepreneurs de lancer et tester leurs entreprises dans une mise en situation, ainsi que par des actions concrètes au bénéfice de commerce implantés depuis plus longtemps. Ainsi, un projet d'accompagnement de la mise en valeur des vitrines est envisagé ainsi que des animations en ville permettant aux habitants de découvrir de nouveaux commerces.

Le projet de Maison des mobilités situés en proximité immédiate de la gare se poursuivra avec l'acquisition du local avant la réalisation de travaux dédiés.

11. Glossaire

AC : Attribution de compensation
ACM : Attribution de compensation métropolitaine
ANTAI : Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions
BP : Budget primitif
CFE : Cotisation foncière des entreprises
CGCT : Code général des collectivités territoriales
CLECT : Commission locale d'évaluation des charges transférées
CPS : Compensation de la part salaires (ex TP)
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DGF : Dotation globale de fonctionnement
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
EPT : Etablissement public territorial
FCCT : Fonds de Compensation des Charges Territoriales
FCTVA : Fonds de compensation de la TVA
FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPS : Forfait Post Stationnement
FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France
LFI : Loi de finances
LPFP : Loi de programmation des finances publiques
MGP : Métropole du Grand Paris
NOTRe : Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
PIB : Produit intérieur brut
PLF : Projet de loi de finances
POLD : Territoire Paris Ouest la Défense
TATFPNB : Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TP : Taxe professionnelle

12. Sources

Economie – OCDE

<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/25b26d2e-fr/index.html?itemId=/content/publication/25b26d2e-fr>

Banque Postale - Déficit public

<https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/etudes/finances-locales/2022/dob-instantane-janvier-2022.pdf>

Loi de finances – Banque des territoires - <https://www.banquedesterritoires.fr/loi-de-finances-pour-2023-ce-que-les-collectivites-en-retiendront> et rapport KLOPFER (POLD)

Prix de l'électricité – INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6794043>

Taux d'absentéisme – La Gazette des communes

<https://www.lagazettedescommunes.com/838189/les-agents-sabsentent-moins-souvent-mais-plus-longtemps/>